



Association d'intérêt général

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

## **Dispositif d'Accueil et d'Hébergement des Mineurs non accompagnés (DAHM)**

# Bilan de l'activité

## 2024

### 1. LES MISSIONS DU DAHM

Les missions du Dispositif d'accueil et d'hébergement des mineurs non accompagnés (DAHM) de l'AUVM s'intègrent dans le cadre du **Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance et de la jeunesse**.

Depuis janvier 2019, le Département du Val-de-Marne s'est engagé dans **l'accueil en semi-autonomie des jeunes reconnus comme mineurs non accompagnés (MNA)**, afin de faciliter leur

passage vers l'autonomie. L'amélioration des conditions d'hébergement de ces jeunes est rendue possible par la mise en place de solutions alternatives à l'hôtel, dans le cadre de partenariats avec deux associations départementales, dont l'AUVM.

La loi n° 2016-297 du 14 mars 2016, en faveur de la protection de l'enfance, met l'accent sur la **satisfaction des besoins fondamentaux des enfants**.



L'évaluation de ces besoins suppose la création et la mise en œuvre de projets personnalisés, qui visent non seulement à accompagner les mineurs non accompagnés, mais aussi à assurer leur protection et leur bien-être, dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant.

L'expertise de l'AUVM et les objectifs du DAHM demeurent inchangés. Les MNA présentent des **besoins spécifiques**, liés à des problématiques de santé, à la barrière linguistique et aux traumatismes associés à leur parcours migratoire, qui exigent une prise en charge adaptée et individualisée.

Les compétences de notre équipe dédiée à la protection de ces jeunes nous permettent de **leur offrir** :

- un hébergement sécurisé jusqu'à leur majorité ;
- un accompagnement éducatif personnalisé, comprenant un suivi médical, une assistance dans les démarches administratives visant l'obtention d'un titre de séjour, ainsi qu'une aide au développement de l'autonomie par l'apprentissage des codes de la société française ;
- un projet scolaire et professionnel sur mesure, qui leur permet de se préparer au passage à l'âge adulte et à la sortie des services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

À leur arrivée, **un accueil de qualité** est primordial pour ces jeunes, souvent marqués par des parcours traumatisants. Par la suite, **un accompagnement éducatif soutenu** est essentiel pour les aider à bâtir un projet d'insertion solide en France, et ainsi les éloigner des risques de précarité et de marginalisation.

## ► LA TRANSFORMATION DE 25 PLACES DE SUIVI HÔTELIER EN PLACES D'APPARTEMENT

En 2024, l'activité du DAHM s'est déroulée dans la continuité des orientations définies **avec les services du Conseil Départemental du Val-de-Marne**. L'AUVM a poursuivi son engagement en faveur de l'accueil des mineurs non accompagnés, en privilégiant le modèle d'hébergement en appartement partagé.

**La transformation des places d'hôtel en places d'appartement**, effectuée à la demande de la Direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse

### TÉMOIGNAGE de M.

*« Quand je suis arrivé à l'AUVM, c'était dur. J'avais beaucoup d'inquiétudes : rencontrer de nombreuses nouvelles personnes, dormir avec des inconnus... Découvrir certains lieux à côté de chez moi, comme le stade Pompadour, m'a beaucoup aidé. Ce stade m'a permis de jouer au foot avec d'autres jeunes de l'AUVM qui, comme moi, parlaient le malien. On m'a expliqué que ça allait bien se passer. On m'a aussi montré comment faire les courses, ou prendre un rendez-vous chez le médecin, ce que je sais faire seul maintenant – par exemple, j'ai dernièrement pris un rendez-vous chez le dentiste. Aujourd'hui, je me sens mieux. Avant, je ne connaissais rien ; désormais, je peux faire plein de choses moi-même. Je ne suis plus comme avant. Cela se passe très bien avec les autres jeunes et les référents. Mon meilleur moment à l'AUVM a été mon anniversaire, que je n'avais jamais fêté : on a chanté pour moi, et j'ai vraiment aimé ce jour, une première fois pour moi. »*

(DPEJ) du Conseil Départemental du Val-de-Marne, a suivi le processus suivant.

① En 2019, la convention d'habilitation établie entre le Conseil Départemental du Val-de-Marne et l'AUVM indiquait **deux dispositifs distincts** pour les mineurs non accompagnés (MNA) : la prise en charge de 122 MNA en appartement de semi-autonomie, d'une part ; le suivi hôtelier de 25 MNA dans le cadre d'une « phase diagnostic », d'autre part.

Le **suivi hôtelier** avait pour objectif de prendre en charge les MNA hébergés à l'hôtel par l'ASE en attendant leur intégration dans des appartements partagés. Parmi les missions du DAHM figurait l'évaluation des capacités des jeunes à rejoindre un appartement partagé, réalisée par un éducateur au moyen d'entretiens et d'un diagnostic initial. Selon les évaluations effectuées et la disponibilité des hébergements, les jeunes pris en charge à l'hôtel étaient transférés vers un appartement partagé ou une autre solution adaptée. Ce dispositif permettait de maintenir une file active de 25 jeunes en hébergement hôtelier suivi par l'AUVM.

② Cependant, en réduisant considérablement le nombre d'arrivées de MNA, la crise sanitaire liée à

la Covid-19 a entraîné la suspension de la phase hôtelière en fin d'année 2020. À partir de cette période, l'accueil et le diagnostic des jeunes ont été directement organisés dans des appartements partagés. La mise en sommeil de la phase hôtelière s'est prolongée jusqu'au début de l'année 2024, en raison de la loi n° 2022-140 du 7 février 2022, dite « loi Taquet », qui interdit le placement des enfants à l'hôtel et dont le décret d'application n'a été publié que le 18 février 2024.

③ Néanmoins, confrontée à une importante arrivée de MNA sur le territoire, la Direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse (DPEJ) a sollicité l'AUVM pour réactiver le suivi hôtelier mis en sommeil. En réponse à cette demande, le 26 février 2024, l'Association a réactivé les 25 places de suivi hôtelier initialement prévues, pour les transformer en places d'appartement partagé, et ainsi assurer un accompagnement adapté à cette nouvelle situation. Cette transition visait à garantir un cadre de vie adapté aux jeunes accueillis, tout en améliorant la qualité de leur accompagnement.

## Une mobilisation collective et réactive

La transformation des 25 places initialement consacrées au suivi hôtelier a mobilisé l'ensemble de l'équipe du DAHM, ainsi que la Direction de l'AUVM. La réactivité de l'Association a été un élément clé pour lui permettre de relever ce défi,

### TÉMOIGNAGE de D.

*« Je voulais aller à l'école. (...) On m'a orienté vers une association, où j'ai appris à rechercher un employeur et à communiquer avec lui, à utiliser un ordinateur, ainsi qu'à consulter les offres d'emploi et les Pages jaunes sur internet. Avec cette association, j'ai senti que ça allait marcher. Dans mon pays d'origine, j'avais commencé à bien apprendre à lire, sans être beaucoup allé à l'école ; grâce à l'AUVM, j'ai appris un métier, tout simplement. »*

dans un contexte particulièrement contraint en termes de délais de mise en œuvre. Les objectifs opérationnels des professionnels mobilisés étaient les suivants : identifier, meubler et aménager les appartements, tout en assurant un suivi individualisé à chaque jeune transféré, afin de garantir une transition fluide et l'absence de rupture dans l'accompagnement.

## La captation des logements

L'étape de recherche et de captation des logements, menée par la Direction, a été déterminante dans le projet. Grâce à une démarche proactive, nous avons rapidement identifié des appartements adaptés, ce qui nous a permis d'assurer un hébergement stable et sécurisant à tous les jeunes concernés.

## Lameublement et l'aménagement

Une fois les appartements acquis, les équipes se sont rapidement organisées pour les meubler et les aménager. Chaque logement a été pensé pour offrir un cadre de vie chaleureux, fonctionnel et adapté aux besoins des jeunes. Les meubles ont été achetés et les équipements installés dans le souci de rendre ces nouveaux lieux accueillants et propices à l'épanouissement de leurs occupants.

## L'accompagnement des transferts

Le transfert des jeunes depuis les hôtels vers les appartements partagés a été planifié et coordonné par l'équipe éducative. Chaque jeune a bénéficié d'un accompagnement individualisé tenant compte de ses besoins spécifiques, de ses appréhensions et de son rythme. Les référents sociaux ont assuré une présence renforcée pendant cette phase, afin de répondre aux interrogations des jeunes, de les aider à s'adapter à leur nouvel environnement et de les accompagner dans l'apprentissage des règles de la vie en communauté.

## Un suivi éducatif renforcé

En plus d'offrir un hébergement adapté aux jeunes, les transferts ont permis de renforcer leur suivi éducatif, grâce à une proximité accrue avec les référents sociaux et à un cadre de vie plus structurant. Les appartements partagés leur fournissent un environnement propice à l'autonomie, tout en permettant aux équipes éducatives de poursuivre leur mission d'accompagnement dans un cadre plus approprié.

## Des résultats concrets

La mobilisation collective de l'équipe et l'implication de toutes les parties prenantes nous ont permis de finaliser la transformation des places avant la fin d'année 2024. **En moyenne, les jeunes concernés ont intégré un appartement partagé après 1,5 mois passés à l'hôtel.** Cette réussite illustre la capacité du DAHM de l'AUVM à répondre aux défis liés aux évolutions, tout en maintenant un haut niveau de qualité dans l'accueil et l'accompagnement des jeunes.

**L'accueil des mineurs en appartements partagés est davantage en adéquation avec les valeurs de notre Association,** ainsi qu'avec les exigences légales en vigueur (loi Taquet sur les délais de prise en charge des mineurs à l'hôtel), que ne l'est leur accueil à l'hôtel.

Depuis la suspension de la phase hôtelière, nous avons poursuivi la réalisation de nos évaluations directement dans les appartements. Cette approche nous a permis d'observer les jeunes de manière plus approfondie et d'affiner notre diagnostic concernant leurs problématiques spécifiques. L'interaction entre les jeunes et leurs pairs, souvent limitée dans le cadre d'un hôtel, ainsi que leur autonomie dans les gestes quotidiens, ont apporté des indicateurs précieux. Grâce à ces observations, nous avons pu mettre plus rapidement en place des actions ciblées et identifier les MNA les plus vulnérables, qui ont ainsi pu être réorientés vers des dispositifs mieux adaptés à leur situation particulière et à leurs besoins.

**Cette transformation a permis d'augmenter notre capacité d'accueil en appartements partagés, passée de 122 à 147 places** entre le 1<sup>er</sup> mars et le 7 novembre 2024.



## 2. L'ÉQUIPE DU DAHM

### ► LES PROFESSIONNELS DU DAHM

Le DAHM est rattaché au Pôle Jeunes. Son équipe est encadrée par une Cheffe de service et son adjointe, toutes deux sous l'autorité de la Directrice du Pôle (DPO). Cette équipe est composée des professionnels suivants :

- **les référents sociaux**, dont les missions incluent la garantie d'un accueil, d'un hébergement et d'un accompagnement social global individualisé pour les résidents, afin de favoriser leur insertion ou leur réinsertion durable – missions effectuées en conformité avec la politique d'amélioration de la qualité menée par l'Association, ainsi qu'avec son engagement à promouvoir la bienveillance, en respectant les attentes, les besoins, les droits et les libertés des personnes accompagnées tout au long de leur prise en charge ;
- **les animateurs socioculturels** qui, en collaboration avec les référents sociaux, accompagnent

les résidents dans le développement de leur autonomie quotidienne par des actions collectives ou des ateliers, destinés à favoriser la socialisation et la citoyenneté de chacun ;

- **l'infirmière diplômée d'État**, qui accompagne les résidents en matière de santé et d'accès aux soins, tout en contribuant à développer des actions collectives axées sur la santé et la prévention au sein de l'AUVM, dans le cadre desquelles elle établit un partenariat adapté ;
- **l'agente administrative**, qui assure le bon fonctionnement administratif du Service, dans le respect du cadre réglementaire et des procédures internes ;
- **l'agent technique**, qui assure la maintenance préventive et curative des hébergements, des bureaux et du parc de véhicules, soutient les référents dans l'entretien technique des lieux d'hébergement afin d'assurer un hébergement adapté aux résidents accueillis, et participe à l'accompagnement du savoir-habiter ;



## Le parcours de A.

### vers le dispositif REAJI Logement

**A** est un jeune homme de 17 ans, originaire de Guinée Conakry, arrivé en France après un long parcours migratoire. Lorsqu'il a intégré le DAHM en 2022, il n'était pas scolarisé, avait peu de repères en France et faisait face à de nombreuses incertitudes quant à son avenir. Dès le départ, A. a manifesté une **grande volonté d'apprendre et de s'intégrer**. Il a été pris en charge dans un appartement partagé, où l'équipe éducative l'a accompagné dans ses premières démarches.

#### Parcours au sein du DAHM

A. a été accueilli dans un **appartement semi-autonome**, partagé avec trois autres jeunes. Son intégration s'est faite rapidement, en grande partie grâce à sa capacité d'adaptation et à son désir de progresser. Il s'est investi dans les activités quotidiennes de l'appartement et a tissé des liens avec ses cohébergés, ainsi qu'avec les éducateurs.

Son orientation vers une formation adaptée à ses envies et à ses compétences a constitué l'une des premières étapes de son parcours. A. ayant exprimé un fort intérêt pour la mécanique automobile, l'équipe éducative a travaillé avec lui pour identifier les centres de formation disponibles dans ce domaine et l'a accompagné dans ses démarches d'inscription. Il a rapidement commencé un **stage de découverte en mécanique**, qui a renforcé sa motivation à poursuivre dans cette voie.

#### Actions éducatives spécifiques

Le suivi éducatif de A. s'est articulé autour de deux principaux axes : l'autonomie au quotidien et la progression vers une formation qualifiante. Grâce aux ateliers de gestion budgétaire et de développement de compétences

**« La préparation à l'autonomie dont il a bénéficié tout au long de sa prise en charge au DAHM l'a aidé à se préparer à gérer seul les aspects pratiques de la vie en studio, comme la gestion du budget ou l'entretien de l'espace de vie. »**

pratiques, A. a appris à gérer son argent et ses repas, ainsi qu'à s'organiser au sein de l'appartement. Cette **autonomie** croissante l'a également aidé à se préparer à une vie en dehors du DAHM de l'AUVM.

Sur le plan professionnel, l'équipe a soutenu A. dans sa **recherche de stage** dans un garage. Cette première expérience, qui lui a permis de découvrir concrètement le métier, s'est aussi révélée déterminante pour son orientation professionnelle : à l'issue du stage, l'entreprise lui a proposé un contrat d'apprentissage, et un centre de formation a accepté sa candidature. Ainsi, il a pu commencer à acquérir des compétences techniques tout en continuant à être soutenu par l'équipe éducative.

#### La sortie vers le dispositif REAJI Logement

À mesure que A. progressait dans sa formation, il a été évalué en capacité d'envisager une sortie vers le dispositif REAJI Logement, une étape clé pour **consolider son autonomie tout en bénéficiant d'un cadre sécurisé**. Cette décision a été prise conjointement avec lui, qui aspirait à davantage d'autonomie.

L'équipe éducative a accompagné A. dans sa demande de prise en charge dans le cadre du dispositif souhaité. La préparation à l'autonomie dont il a bénéficié tout au long de sa prise en charge au DAHM l'a aidé à se préparer à gérer seul les aspects pratiques de la vie en studio, comme la gestion du budget ou l'entretien de l'espace de vie. En juin 2024, **A. a intégré un studio du dispositif REAJI Logement** à proximité de son centre de formation, ce qui lui permis à la fois de poursuivre son apprentissage et d'évoluer vers une plus grande autonomie, tout en restant en lien avec des éducateurs.

Le parcours de A. au sein du DAHM a été marqué par plusieurs réussites, parmi lesquelles son orientation professionnelle, le développement de ses compétences pratiques et son accession à une vie plus autonome. Grâce à l'accompagnement personnalisé de l'équipe éducative, il a pu se construire un projet de vie solide. Aujourd'hui, **il poursuit son apprentissage en mécanique et bénéficie du soutien d'une nouvelle équipe éducative** pour continuer son accompagnement. ■

- **les agents de service intérieur (ASI)**, qui assurent la sécurité des personnes et des locaux, en cohérence avec l'équipe éducative, participent à la continuité du service délivré, et assurent les temps de soirée (de 16h30 à 01h00) et de week-end (de midi à minuit).

Le DAHM fait également appel à des prestataires externes spécialisés pour assurer des missions confiées aux professionnels suivants :

- **les surveillants de nuit**, qui assurent la relève des ASI de 00h30 à 09h30 durant la semaine et de minuit à midi le week-end, et sont chargés d'effectuer des passages au sein des appartements ainsi que de répondre aux besoins urgents des jeunes ;
- **une psychologue** qui, à raison d'une demi-journée par semaine, reçoit les jeunes en entretien ; tâche principalement de les orienter vers des services externes d'accompagnement psychologique ou psychiatrique adaptés (centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie – CSAPA, centres médico-psychologiques – CMP, cabinets libéraux...), dans la mesure du possible ; et participe à la moitié d'une réunion d'équipe sur deux.

### TÉMOIGNAGE de M.

*« L'AUVM m'aide sur des aspects à la fois administratifs (constitution de demandes) et économiques : ils m'aident à m'organiser en prévision de ma sortie. Je mesure les efforts à fournir pour surmonter moi-même les difficultés à venir. J'aimerais faire le tour de France et, pourquoi pas, participer à quelques compétitions de boxe. Aujourd'hui, je me sens différent : grâce au sport (la boxe) et à l'expérience de la vie partagée avec les autres, je me sens bien. J'ai surmonté ma grande timidité et mes difficultés à m'exprimer devant les gens. Au début de ce parcours, une coordinatrice de l'AUVM, très joyeuse et souriante, m'a accueilli. Puis, la personne chargée d'organiser des activités m'a mis à l'aise en échangeant beaucoup avec moi, en me motivant à combattre ma timidité et en organisant un certain nombre de sorties. Je me souviens encore de la date du match de boxe que nous sommes allés voir : c'était le 22 février 2023. »*

## ▶ LA FORMATION CONTINUE DES PROFESSIONNELS DU DAHM

En 2024, dans un contexte de diversité croissante des profils des jeunes accueillis au sein du DAHM et de complexité des problématiques rencontrées par ces jeunes (addictions et troubles de la santé mentale, notamment), il est devenu essentiel d'apporter un soutien aux professionnels. Les actions menées par le DAHM en réponse à ces défis trouvent un écho direct dans **la fiche action n° 20 du Schéma départemental, intitulée *Accompagner et soutenir les professionnels de la prévention et de la protection de l'enfance***, qui vise à renforcer les compétences et l'accompagnement des équipes intervenant dans la protection de l'enfance.

En multipliant les formations sur des thématiques clés telles que les conduites addictives, la santé mentale et la bientraitance, **le DAHM a mis en œuvre une approche proactive pour outiller ses professionnels face à des situations de plus en plus complexes**. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de l'AUVM, partagée par le Conseil Départemental du Val-de-Marne, de garantir un accompagnement de qualité pour les enfants et les jeunes, en dotant les équipes des connaissances et des pratiques nécessaires pour intervenir avec efficacité et bientraitance. L'engagement du DAHM en matière de formation continue illustre les objectifs de la fiche action n° 20 en favorisant à la fois la montée en compétences des professionnels et l'amélioration des réponses apportées aux jeunes accompagnés.

Cette approche proactive en matière de développement des compétences a permis à notre équipe d'acquérir les outils nécessaires pour offrir un soutien adapté et de qualité à notre public diversifié. Convaincus que cet investissement dans la formation continuera de renforcer notre capacité à répondre efficacement aux besoins émergents des jeunes que nous servons, **nous restons engagés à évaluer et à améliorer en permanence notre approche en matière de ressources humaines**, afin de garantir un accompagnement optimal aux jeunes accueillis.

## En 2024, les professionnels du DAHM ont suivi les formations suivantes.

- **Sensibilisation aux conduites addictives** dans le cadre d'un partenariat avec les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) de Villeneuve-Saint-Georges et Villejuif.
- **Écrans et réseaux sociaux** : comment accompagner et éduquer les jeunes aux bonnes pratiques ?
- **Droit des usagers et bientraitance.**
- **Sensibilisation à la détection des troubles psychiques** (webinaire).
- **Santé mentale des adolescents et des jeunes adultes.**
- **Premiers secours en santé mentale** (PSSM).
- **Présentation du dispositif REAJI** (Renforcer l'autonomie des jeunes pour leur insertion).
- **Distance professionnelle** (à destination des agents de service intérieur).

## ► LES RÉUNIONS ET TEMPS DE TRAVAIL

Les réunions et temps de travail institutionnels constituent des moments clés dans l'organisation et le bon fonctionnement de notre Service. Ils assurent à la fois la coordination des actions et la mise en œuvre efficace de l'accompagnement des jeunes. Ces rencontres permettent à l'équipe de partager des informations essentielles, d'évaluer les situations individuelles et de planifier les interventions collectives. Elles sont essentielles pour maintenir une coordination fluide au sein de l'équipe, ainsi que pour assurer la continuité et la qualité de la prise en charge des jeunes accueillis. Elles permettent à l'équipe de travailler de manière collective et cohérente, en veillant à ce que chaque jeune bénéficie d'un accompagnement adapté à ses besoins.

**La réunion de synthèse**, animée chaque semaine par la cheffe de service, rassemble la cheffe de service adjointe, les référents sociaux, les animateurs, l'infirmière et les agents de service intérieur. Pour l'équipe, cette réunion est l'occasion de faire un point global sur les admissions et les sorties, d'exa-

miner les situations individuelles et collectives des jeunes, et de partager des informations cruciales pour le bon déroulement des activités du Service – lesquelles informations sont consignées dans un compte rendu garantissant le suivi rigoureux des actions à entreprendre.

**La réunion de service**, animée chaque trimestre par la Directrice de Pôle, aborde les aspects généraux de l'activité globale de l'Association. Cette réunion rassemble l'ensemble de l'équipe. Elle permet de fournir une vision d'ensemble sur les orientations du Service, ainsi que d'aborder les enjeux institutionnels.

**Les séances de travail**, spécialement dédiées aux référents sociaux, ont lieu une fois par semestre sous la conduite de la cheffe de service. Durant ces séances, la situation individuelle de chaque jeune est examinée en profondeur. Ce cadre offre également un espace pour ajuster les plans d'action en fonction des évolutions constatées et en cohérence avec les objectifs fixés.

**Les temps de travail thématiques**, organisés chaque trimestre par la cheffe de service ou son adjointe, réunissent les référents sociaux et certains partenaires extérieurs, selon les thèmes abordés. Ils permettent d'explorer des sujets spécifiques et d'approfondir les collaborations avec nos partenaires afin de renforcer les actions mises en œuvre.

**La réunion d'action collective** rassemble chaque mois l'équipe, avec ou sans la présence des cadres, afin de planifier et coordonner les actions collectives du Service. Ces réunions permettent de concrétiser les projets, de définir les actions matérielles à entreprendre, et de formaliser des fiches projet pour structurer chaque initiative.

**Le groupe d'analyse de pratique** se réunit tous les mois pour un temps de réflexion animé par un psychologue externe. Selon les catégories professionnelles concernées, il rassemble les référents sociaux, les chefs de service de l'AUVM ou les coordinateurs. Ce groupe vise à favoriser le développement professionnel des participants en analysant leur pratique quotidienne, et ainsi à renforcer la qualité de l'accompagnement. Les échanges menés dans ce cadre sont importants pour prendre du recul sur les situations rencontrées et ajuster les approches de manière concertée.

## 3. L'HÉBERGEMENT

### ► LES LIEUX D'HÉBERGEMENT

Les logements mis à disposition, à savoir **des appartements de types T2 à T6 et un pavillon**, sont situés dans des quartiers tranquilles et proches des transports en commun. Ils ont été aménagés en tenant compte des besoins spécifiques de notre public. Les chambres, qu'elles soient partagées ou individuelles, sont équipées de literie, de casiers personnels, d'armoires, de commodes, de bureaux, ainsi que de coffres-forts individuels pour permettre aux jeunes de sécuriser leurs effets personnels. L'aménagement des espaces communs, tels que les cuisines, salons et salles de bains, a été conçu pour optimiser le quotidien des résidents. Les cuisines disposent de placards individuels, de tables à manger, de sièges appropriés et d'équipements électroménagers adaptés.

### ► L'ACCOMPAGNEMENT AU SAVOIR-HABITER ET LA GESTION DES APPARTEMENTS PARTAGÉS

Pour l'équipe éducative du DAHM, l'un des défis majeurs à relever est d'accompagner les jeunes **primo-arrivants n'ayant jamais vécu seuls** dans un logement. Ces jeunes sont souvent confrontés à des difficultés liées à l'utilisation des produits et appareils ménagers, ainsi qu'aux codes sociaux indispensables à une cohabitation harmonieuse avec le voisinage. Leur accompagnement s'inscrit pleinement dans les objectifs de **la fiche action n° 19 du Schéma départemental, qui vise à Offrir aux enfants confiés des conditions d'accueil et d'accompagnement de qualité** tout en leur garantissant un cadre de vie adapté à leurs besoins.





Conformément à **la fiche action n° 15 (Préparer les jeunes à l'âge adulte)**, les référents sociaux de l'AUVM se mobilisent pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes accompagnés et de les préparer à une vie autonome en mettant en place **diverses actions visant à développer leurs compétences en matière de savoir-habiter :**

- **Les conseils d'appartement** sont des réunions régulièrement organisées avec les jeunes d'un même logement pour élaborer des plannings de ménage, discuter des règles de vie commune et encourager une gestion collective de l'espace occupé. Ces conseils visent à instaurer un cadre de vie partagé et coopératif, en lien avec les exigences de bienveillance et d'organisation de la vie quotidienne (fiche action n° 19).
- **Les sessions de grand nettoyage**, animées par les référents sociaux, donnent aux jeunes l'occasion de participer activement au nettoyage en profondeur de leur logement. Cette démarche leur permet d'acquérir des compétences pratiques tout contribuant à l'entretien de leur environnement, étape

### TÉMOIGNAGE de M.

*« Quand je suis arrivé à l'AUVM, mon éducatrice et moi avons un peu discuté avant d'aller directement faire les courses. Elle m'a tout de suite mis à l'aise. »*

essentielle dans leur préparation à l'autonomie (fiche action n° 15).

- **Les jeunes sont également encouragés à participer à l'embellissement et à l'aménagement** des appartements. En renforçant leur sentiment d'appartenance et leur responsabilité à l'égard de leur lieu de vie, cette implication favorise une cohabitation plus engagée et respectueuse.
- **L'AUVM organise également des prestations de ménage trimestrielles**, effectuées par une entreprise externe spécialisée dans le nettoyage des

parties communes des logements. Cet entretien régulier des locaux garantit aux jeunes des conditions d'accueil de qualité, notamment d'hygiène, conformément aux objectifs de la fiche action n° 19.

- **Enfin, les référents interviennent régulièrement dans la résolution de conflits entre les jeunes**, en leur offrant un espace dédié à l'expression et à la médiation. Cette initiative favorise le dialogue et contribue à instaurer des relations interpersonnelles positives au sein de la communauté résidentielle.

**Par ailleurs, le travail effectué par les référents sociaux est complété par :**

- **les interventions régulières des agents de service intérieur** lors de leurs passages quotidiens. La présence en soirée de ces professionnels renforce l'accompagnement des jeunes et assure un suivi

constant, notamment de la gestion des conflits et du respect des règles de vie commune.

- **la perspective des animateurs socio-culturels** sur la question du savoir-habiter. Les observations de ces animateurs permettent aux référents d'ajuster leur approche et d'améliorer l'accompagnement quotidien des jeunes en fonction de leurs besoins spécifiques.

L'équipe pluridisciplinaire du DAHM met ainsi en œuvre un ensemble d'initiatives visant à soutenir l'autonomie et l'intégration des jeunes primo-arrivants dans leur nouvel environnement. Grâce à des actions concrètes et un accompagnement personnalisé, elle les aide acquérir les compétences nécessaires à une cohabitation harmonieuse et un épanouissement personnel optimal.



# Monographie

## Le parcours de M.,

### de la prise en charge médicale à l'insertion professionnelle

**M** est un jeune homme de 16 ans, originaire du Mali, arrivé en France en 2021 après un parcours migratoire éprouvant. À son arrivée au DAHM, il présentait d'importants problèmes de santé liés à une **pathologie chronique diagnostiquée en France**. Ce contexte médical complexe a nécessité une prise en charge spécifique et un accompagnement adapté lui permettant de se stabiliser physiquement et psychologiquement. Malgré ces défis, M. a fait preuve d'une résilience remarquable et a progressivement construit son projet d'insertion vers l'emploi, grâce au soutien de l'équipe éducative ainsi qu'à celui de nos partenaires médicaux et professionnels.

#### L'accueil et l'orientation vers une prise en charge médicale globale

Dès son accueil au sein du DAHM, M. a été pris en charge dans un appartement partagé, où il a bénéficié d'un suivi éducatif et médical renforcé. Ses premiers bilans de santé ont révélé une maladie chronique nécessitant un traitement régulier et un suivi hospitalier. **La priorité de l'équipe éducative a été de stabiliser son état de santé** afin de lui permettre d'envisager sereinement les prochaines étapes de son parcours.

#### L'équipe a rapidement mis en place une coordination avec les acteurs médicaux :

- Orientation de M. vers un centre hospitalier spécialisé pour établir un protocole de soins adapté.
- Mise en place d'un suivi régulier comprenant des consultations médicales et des séances d'éducation thérapeutique, afin que M. puisse comprendre et gérer sa maladie.
- Organisation du quotidien du jeune dans l'appartement pour lui permettre de suivre correctement son traitement (rappels concernant les prises de médicaments, organisation de repas adaptés, etc.).

**« Ce parcours témoigne de l'importance d'un accompagnement global, où les défis médicaux ne sont pas perçus comme des freins, mais comme des étapes surmontables vers l'autonomie et l'insertion professionnelle. »**

L'intervention d'une infirmière libérale à domicile, chargée de lui administrer ses médicaments, a été instaurée. À cet effet, un coffre sécurisé destiné au stockage de ses médicaments a été installé dans sa chambre. Seules l'infirmière et l'équipe du DAHM de l'AUVM avaient connaissance du code permettant d'ouvrir ce coffre.

**Le suivi rigoureux mis en place a permis de stabiliser l'état de santé de M. en l'espace de quelques mois.** Ce premier succès a représenté une étape importante dans la reconstruction de sa confiance en lui.

#### Un accompagnement adapté vers l'insertion professionnelle

Une fois l'état de santé de M. stabilisé, l'équipe éducative s'est mobilisée pour construire avec lui un projet professionnel adapté, prenant en compte ses limites physiques tout en valorisant ses compétences et sa motivation.

#### Identification des compétences et des intérêts de M.

Lors des premiers échanges avec l'équipe, M. a exprimé un intérêt pour les métiers techniques et manuels. Curieux de nature, il aimait démonter et réparer de petits objets dans son quotidien. Cette **appétence pour le travail pratique** a orienté l'équipe vers les métiers de l'industrie.

...

# Monographie

• • •

## Découverte des métiers industriels

Pour permettre à M. de confirmer son intérêt, un **stage de découverte professionnelle** a été organisé dans une entreprise spécialisée dans l'assemblage et la maintenance industriels.

Ce stage a été une révélation : M. s'est montré appliqué, minutieux et enthousiaste face aux tâches confiées. Les responsables de l'entreprise ont salué son sérieux et sa capacité d'apprentissage.

## Entrée en formation qualifiante

L'équipe éducative a par ailleurs accompagné M. dans ses **démarches pour intégrer un CAP** « Réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage (CAP RICS) » en alternance, ce choix de formation lui permettant d'apprendre un métier technique tout en bénéficiant d'un rythme adapté à sa condition de santé.

- **Aménagements spécifiques** : en coordination avec le Centre de formation d'apprentis (CFA) et l'employeur, des ajustements ont été mis en place pour s'assurer que M. puisse concilier traitement médical et vie professionnelle.
- **Accompagnement dans les démarches administratives** : l'équipe éducative a épaulé M. dans les formalités liées au contrat d'apprentissage et dans l'accès aux aides financières destinées aux jeunes en formation.

## Un accompagnement global et individualisé

Plusieurs éléments ont été déterminants dans le parcours de M. :

- une prise en charge médicale rigoureuse a permis de stabiliser son état de santé en amont, grâce à l'orientation vers des services médicaux externes ;
- la coordination avec les acteurs de l'insertion professionnelle a sécurisé son entrée en entreprise malgré les contraintes liées à sa pathologie ;

- un soutien éducatif continu, comprenant des entretiens réguliers, a permis de maintenir sa motivation, d'organiser son rythme de travail et d'anticiper les difficultés liées à son état de santé.

**Grâce à cette approche globale, M. a réussi à prendre confiance en lui et à se projeter** dans un avenir professionnel.

Aujourd'hui, M. suit sa **deuxième année de CAP** « Réalisations industrielles » en alternance, au sein d'une entreprise locale. Il travaille sur des tâches d'assemblage et de soudage tout en continuant à suivre son traitement médical. Ses employeurs reconnaissent sa rigueur, son engagement et sa capacité à s'adapter aux exigences techniques du métier.

M. envisage désormais de poursuivre sa formation en visant un **Bac pro** dans le domaine de la chaudronnerie industrielle. Son parcours témoigne de l'importance d'un accompagnement global, où les défis médicaux ne sont pas perçus comme des freins, mais comme des étapes surmontables vers l'autonomie et l'insertion professionnelle.

À ce jour, une **orientation vers le dispositif REAJI Logement** est en cours. Elle permettra à M. de préparer sereinement sa sortie du dispositif de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). ■

*« Ce stage a été une révélation : M. s'est montré appliqué, minutieux et enthousiaste face aux tâches confiées. Les responsables de l'entreprise ont salué son sérieux et sa capacité d'apprentissage. »*

## 4. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF

### ► L'INSERTION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

L'accompagnement à l'insertion scolaire et professionnelle constitue une étape déterminante dans le parcours des jeunes accueillis au sein du DAHM. En cohérence avec les objectifs de **la fiche action n° 15 du Schéma départemental (Préparer les jeunes à l'âge adulte)**, cet accompagnement vise à doter les jeunes des outils nécessaires pour réussir leur transition vers l'âge adulte. En tenant compte des spécificités de chacun (niveau de français, parcours scolaire antérieur et âge), l'équipe éducative s'engage à construire des solutions adaptées aux jeunes afin de leur permettre d'accéder à une formation, un stage ou un emploi.

Ce travail repose sur une démarche individualisée, associant orientation, formation et recherche d'emploi, ainsi que sur une collaboration étroite avec nos partenaires institutionnels et professionnels. Il s'agit non seulement de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, mais également d'encourager leur autonomie financière et leur stabilité administrative, éléments essentiels pour construire un projet de vie durable en France.

L'insertion professionnelle des jeunes MNA constitue un levier essentiel pour leur progression et leur accès à la régularisation administrative, d'où le caractère central de cet axe de notre accompagnement. En 2024, l'équipe du DAHM a dû ajuster ses stratégies en fonction des divers profils des jeunes accueillis, dont les caractéristiques influencent l'insertion professionnelle : niveau de maîtrise du français, parcours scolaire antérieur, âge et date d'arrivée dans le dispositif. Les jeunes arrivant à 16 ans sont systématiquement orientés vers le Centre d'information et d'orientation (CIO) en vue d'une scolarité adaptée et durable.

Confrontée à des délais parfois prolongés ou à des absences d'affectation, l'équipe a davantage recouru à des dispositifs de l'ASE comme Emmaüs Alternatives et Créations Omnivores.

Ces dispositifs facilitent la transition des jeunes vers le monde du travail en leur offrant des opportunités de stages, de contrats en alternance et de formations professionnelles. Les expériences proposées leur permettent de mettre en pratique leurs compétences et d'établir des contacts avec des employeurs potentiels. De plus, l'ASE a récemment mis en place un soutien scolaire spécifique pour répondre aux besoins éducatifs identifiés chez nos résidents encore scolarisés.



**Dès l'admission, les référents sociaux de l'AUVM se mobilisent pour faciliter l'insertion scolaire et professionnelle des jeunes**, en les inscrivant au CIO afin d'évaluer leur orientation scolaire. En collaboration avec eux, ils élaborent un projet professionnel tenant compte de divers facteurs tels que leur niveau scolaire, leur maîtrise de la langue française, leur âge et la durée de leur prise en charge par l'ASE. Cette approche vise à leur garantir une intégration rapide et efficace dans le système éducatif ou professionnel.

**En parallèle, les référents accompagnent les jeunes dans leur recherche d'emploi**, en soulignant l'intérêt de l'apprentissage pour promouvoir leur autonomie financière. Ils les dirigent vers les missions locales et d'autres dispositifs d'insertion professionnelle, tels que REAJI Pro, et les aident à rédiger leurs CV et leurs lettres de motivation.

**Les référents maintiennent par ailleurs des relations étroites avec les écoles et les employeurs** : ils organisent des rencontres régulières avec les enseignants et les chefs d'entreprise pour suivre la progression des jeunes et répondre aux besoins identifiés ; ils interviennent également pour limiter l'absentéisme et résoudre d'éventuels problèmes, en collaboration avec les jeunes concernés.

**En conclusion, l'accompagnement à l'insertion scolaire et professionnelle est une priorité pour l'équipe des référents sociaux de l'AUVM.** Grâce à des actions concrètes et une approche personnalisée, elle s'efforce de fournir aux jeunes les compétences et les ressources nécessaires pour réussir leur intégration dans la société et atteindre leurs objectifs professionnels.

## ► L'ACCÈS AUX SOINS

**L'accès des jeunes accueillis aux droits à l'assurance maladie reste une problématique persistante.** Même en l'absence de couverture, nous veillons à garantir à notre jeune public un accès aux soins nécessaires, primordial pour lui, en prenant en charge ses frais de santé (médicaments, examens médicaux et suivis spécialisés compris). Si nécessaire, nous le dirigeons vers les permanences d'accès aux soins de santé (PASS) de l'Hôtel-Dieu, de l'hôpital Henri Mondor ou du Centre hospitalier intercommunal de Créteil (CHIC).



**En 2024, un partenariat renforcé entre l'Agence régionale de santé (ARS), l'ASE et le CHIC a amélioré l'évaluation médicale des mineurs non accompagnés.** Les bilans de santé, désormais réalisés par les médecins du Centre de lutte antituberculeuse (CLAT), sont coordonnés par l'infirmière du DAHM. Cette collaboration a permis une prise en charge plus efficace des jeunes.

**En réponse à l'augmentation des problématiques liées aux addictions et à la santé mentale, le DAHM a mis en œuvre plusieurs initiatives en lien avec les fiches action n° 13 (*La santé des enfants et des adolescents protégés, un besoin essentiel à garantir*) et n° 7 (*Prévenir les conduites à risque adolescentes et accompagner les jeunes confrontés à la prostitution*) :**

- **Travail de partenariat avec les CSAPA** (centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie). En collaboration avec deux CSAPA, nous avons co-construit une formation adaptée aux professionnels du DAHM afin de mieux répondre aux problématiques qu'ils rencontrent sur le terrain, notamment en matière d'addictions et de troubles psychologiques. Cette action a permis de renforcer les compétences des équipes, en vue d'une prise en charge plus ciblée et efficace.
- **Collaboration avec l'ARS et l'application Santélien.** Le DAHM est une structure pilote dans la mise en place de cette application innovante, développée en partenariat avec l'ARS. L'application Santélien facilite le suivi médical des jeunes en centralisant leurs informations de santé et en améliorant la communication entre les différents acteurs médicaux, tout en permettant le respect du secret médical.



- Participation à la présentation du Comité d'éthique « Jeunes et conduites à risque », en partenariat avec Visa 94, afin de contribuer à la réflexion collective menée sur la problématique des addictions et la gestion de la réduction des risques.
- Signature d'une convention de partenariat avec l'école d'odontologie de l'Université Paris Cité. Cette convention permet à des étudiants d'organiser des ateliers de prévention sur les soins dentaires à destination des jeunes. L'objectif est de sensibiliser les participants à l'importance de l'hygiène bucco-dentaire, de leur fournir des informations pratiques sur la prévention des problèmes dentaires, et ainsi de contribuer à leur bien-être global.

**Les jeunes primo-arrivants, souvent en état de santé fragile et précaire, requièrent une attention particulière.** Une rencontre avec l'infirmière au début de leur prise en charge facilite leur orientation vers des services médicaux adaptés et un suivi régulier de leurs besoins. Ils bénéficient couramment de soins dentaires, ophtalmologiques et dermatologiques, ainsi que du réseau de partenaires développé par l'infirmière pour répondre rapidement aux urgences.

**En cohérence avec les objectifs de la fiche action n° 7, le DAHM a également organisé des ateliers de prévention** visant à sensibiliser les jeunes aux risques liés à l'addiction, à la sexualité, à l'alimentation et à l'hygiène (deux sessions par trimestre). En réponse à des incidents d'incendie survenus en 2024, des ateliers sur la prévention des risques domestiques ont aussi été proposés afin de renforcer les compétences des jeunes en matière de sécurité.

**Enfin, pour répondre aux besoins des jeunes en matière de santé mentale, le DAHM a poursuivi sa collaboration avec un cabinet externe de psychologie** offrant des permanences hebdomadaires. Chaque jeune a rencontré un psychologue au cours du premier mois suivant son admission afin d'approfondir l'évaluation de ses besoins. En facilitant la liaison avec le Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) et l'Équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP), cette coopération a permis d'assurer aux jeunes un soutien complet et adapté.

**Ainsi, en développant des partenariats stratégiques avec les CSAPA, l'ARS et Visa 94, tout en renforçant ses actions de prévention et d'accompagnement médical, le DAHM a pleinement répondu aux ambitions des fiches actions n° 13 et n° 7.** Les initiatives menées ont permis de garantir aux jeunes accueillis un accès à des soins de qualité, de prévenir et d'accompagner leurs conduites à risque et, plus généralement, de contribuer à leur bien-être et à leur intégration durable.

## ► L'ACCÈS AU DROIT DE SÉJOUR

L'équipe du DAHM accompagne les jeunes accueillis dans leurs démarches d'accès au droit de séjour, **condition indispensable pour garantir leur insertion durable sur le territoire français.**

**La majorité des jeunes accueillis par l'ASE sont pris en charge à partir de l'âge de 16 ans ou plus.** Cette prise en charge tardive ne leur garantit pas

### TÉMOIGNAGE de A.

*« Avec les autres jeunes rencontrés dans la maison, les relations se passent bien. On essaie de se respecter les uns les autres. J'ai l'impression d'avoir grandi dans ma tête, d'avoir gagné un peu en maturité : avant, j'agissais sans réfléchir ; maintenant, je pense aux conséquences de mes actes. Un jour, on m'a demandé de venir au bureau sans me dire pourquoi. Une fois là-bas, mon référent m'a annoncé qu'il avait fixé un rendez-vous pour mon passeport. Cette nouvelle m'a fait très plaisir, sachant que certains jeunes attendent longtemps avant d'arriver à cette étape. »*

automatiquement l'obtention d'un titre de séjour, mais leur permet de solliciter une admission exceptionnelle, laquelle ouvre généralement droit à un titre de séjour de type « travailleur temporaire » ou « étudiant ». En revanche, les jeunes pris en charge avant leurs 16 ans obtiennent plus fréquemment un titre de séjour « vie privée et familiale ». Enfin, ceux pris en charge avant l'âge de 15 ans peuvent également demander une déclaration de nationalité française auprès du tribunal, bien que cette démarche soit souvent compliquée par l'absence ou la non-conformité de leurs documents d'état civil.

**Comme les années précédentes, les dossiers de demande de titre de séjour ont été déposés par l'ASE au guichet unique de la préfecture de Créteil.** Même si le dispositif REAJI Logement reste la voie de sortie privilégiée pour nos jeunes, les délais prolongés entre l'obtention du récépissé et la délivrance des titres de séjour ont ralenti les orientations vers le droit commun.

**En 2024, nous avons rencontré des difficultés pour obtenir les documents d'identité de certains jeunes** (cartes consulaires, passeports, etc.), notamment auprès des ambassades du Mali et de la Guinée, qui ont suspendu ou limité la délivrance de ces documents sur de longues périodes. D'autres jeunes se sont heurtés à l'absence de représentation diplomatique de leur pays en France, comme la Sierra Leone. Cette situation a compliqué l'accès à de nombreuses démarches nécessitant un document d'identité, telles que l'ouverture d'un compte bancaire ou la demande d'un titre de séjour.

**L'accompagnement vers l'accès au droit des étrangers constitue un enjeu central pour les jeunes accueillis au DAHM.** L'obtention d'un titre de séjour conditionne non seulement leur stabilité administrative, mais également leur accès à des droits fondamentaux tels que la formation, l'emploi, le logement ou encore les soins médicaux. Il s'agit d'une étape cruciale pour leur intégration en France et la construction de leur projet de vie autonome. Face aux obstacles administratifs et aux délais prolongés, le soutien que nous leur apportons permet de sécuriser leur parcours tout en leur offrant les meilleures chances d'accéder à une situation pérenne et conforme à leurs aspirations.

## ► L'ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE

**L'ouverture d'un compte bancaire reste une problématique récurrente pour les jeunes du DAHM,** surtout gênante pour ceux qui occupent un emploi et doivent percevoir leur salaire par virement bancaire. **Pour les mineurs, les banques imposent des conditions strictes,** telles que la présentation d'un passeport (la carte consulaire étant refusée), la présence du représentant légal lors de l'ouverture du compte et la fourniture de la pièce d'identité de ce dernier. Grâce aux démarches des référents de l'ASE et à des accords ponctuels négociés entre la DPEJ et certaines banques, quelques mineurs ont toutefois pu ouvrir un compte. **Pour les jeunes majeurs, la situation est également complexe :** les banques exigent souvent un passeport et, parfois, un récépissé de demande de titre de séjour, voire le titre de séjour lui-même. Or, la préfecture ne délivre les récépissés exigés que plusieurs mois après le dépôt de la demande, et ne les renouvelle pas systématiquement. Dans ces conditions, les jeunes accèdent tardivement à leur titre de séjour, souvent après leur départ du DAHM.

**En conséquence, nous avons été contraints de continuer à verser l'allocation mensuelle d'autonomie (AMA) aux jeunes salariés dans l'incapacité d'ouvrir un compte,** sous forme de chèques de services. Cette situation complique l'accompagnement de ces jeunes en matière de gestion budgétaire, dans la mesure où elle rend difficile la constitution d'une épargne pour eux, pourtant essentielle à la préparation de leur sortie du dispositif.

**Pour percevoir leur AMA, la majorité des jeunes disposent d'une carte de paiement fournie par l'AUVM,** assortie d'une autorisation de retrait en espèces limitée à 80 euros. Cette limite permet de maîtriser leurs dépenses, lesquelles sont suivies de près par les référents sociaux. En cas de difficulté, ces derniers peuvent diviser l'AMA en deux versements afin de garantir les paiements prioritaires tout en ajustant la gestion des autres frais du jeune.

Dans certains cas (impossibilité pour l'AUVM de délivrer une carte au jeune ou rencontre d'une autre difficulté spécifique), l'Association distribue des chèques de services. Ce système permet de répondre aux besoins financiers immédiats

des jeunes concernés tout en contrôlant leurs dépenses. Les chèques de services offrent une alternative efficace en garantissant l'utilisation des fonds alloués pour des achats spécifiques et en évitant les dépenses non nécessaires. Cette approche favorise une gestion plus rigoureuse des ressources, aide les jeunes à maintenir un budget équilibré et évite la circulation d'espèces.

**L'accompagnement budgétaire des jeunes repose aussi sur les outils suivants :**

- un système d'enveloppes, largement utilisé pour aider les jeunes à épargner ou à financer des achats exceptionnels ;
- une grille budgétaire accompagnée de la collecte des tickets de caisse, essentielle pour analyser les dépenses mensuelles des jeunes, et ainsi anticiper leurs besoins et améliorer la gestion budgétaire à long terme ;
- un dispositif spécifique mis en place pour les jeunes ayant accumulé des dettes liées à leur participation à l'hébergement, qui consiste en un engagement d'apurement accompagné d'un échéancier planifiant le remboursement des dettes. La signature de ce document par le jeune l'engage dans la démarche de remboursement, ce qui renforce sa responsabilité et son implication dans la gestion de ses finances.

## ► LE PARRAINAGE ET LE MENTORAT

Dans le cadre de son engagement à offrir un accompagnement personnalisé aux jeunes accueillis, le DAHM a renforcé son partenariat avec Parrains par Mille (PPM), une association qui œuvre pour l'accompagnement des jeunes à travers le parrainage et le mentorat. Les dispositifs proposés dans ce cadre visent à mettre des adultes ressources à disposition des jeunes, afin de leur permettre de bénéficier d'un suivi personnalisé et de l'appui d'un mentor les soutenant dans leur parcours, qu'il soit scolaire, professionnel ou personnel. Ce modèle de mentorat est cohérent avec les objectifs de **la fiche action n° 16 du Schéma départemental (S'appuyer sur des adultes ressources au bénéfice de l'enfant : le parrainage et le mentorat)**, qui préconise l'accompagnement des jeunes par des adultes bienveillants et engagés à les aider à s'épanouir et à réussir leur intégration.



En 2024, nous avons notamment continué à collaborer avec Parrains par Mille dans le cadre du mentorat sportif. Ce partenariat innovant s'inscrit dans une démarche de mobilisation des jeunes autour d'un projet commun, en l'occurrence la préparation à une course. Le mentorat sportif, d'une durée de six mois, a pour objectif de remobiliser les jeunes et de leur offrir l'opportunité de devenir acteurs de leur propre projet.

Dans ce cadre, les jeunes sont accompagnés par un mentor, avec lequel ils s'entraînent régulièrement pour participer à une course. Ce projet encourage non seulement la persévérance, la régularité et l'esprit d'équipe, mais contribue également à renforcer la confiance en soi et le respect des engagements.

Les binômes formés pour le mentorat sportif participent une fois par mois à des séances collectives de running. Cette dynamique collective permet aux

jeunes de se soutenir mutuellement et de renforcer leurs liens au sein de l'équipe « *Team PPM* ». Cette initiative est un excellent moyen d'allier activité physique et développement personnel, tout en offrant aux jeunes un cadre stimulant et motivant.

Nous prévoyons de mobiliser une dizaine de jeunes pour de nouvelles sessions de mentorat sportif, afin de leur permettre de dépasser leurs limites et de renforcer leurs compétences personnelles et sociales.

**Le parrainage et le mentorat restent des leviers importants pour accompagner les jeunes du DAHM dans leur parcours de vie.** Ces dispositifs leur permettent de créer des liens solides et durables avec des adultes bienveillants, qui jouent un rôle de modèle et de soutien dans des moments clés de leur parcours. Grâce à ce partenariat, nous offrons aux jeunes une possibilité supplémentaire de s'épanouir, de développer leur autonomie et de se préparer aux défis de la vie adulte.



## ► NOS PARTENAIRES

Dans une logique de renforcement de l'accompagnement global des jeunes, collaborer avec des acteurs extérieurs reste une priorité du DAHM.

En 2024, dans le cadre de **la fiche action n°23 du Schéma départemental (*Poursuivre la démarche partenariale et collaborative avec les acteurs de la protection de l'enfance*)**, le Service a intensifié sa collaboration avec l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) afin de garantir une approche cohérente et complémentaire des actions éducatives et sociales mises en place pour chaque jeune.

En particulier, nous avons activement participé à des réunions avec l'ASE et d'autres structures accueillant des MNA, afin de travailler à l'élaboration d'un **guide de bonne collaboration entre les éducateurs de l'ASE et ceux des associations d'accueil**. Ce travail en commun a permis de clarifier les rôles et responsabilités de chacun, et ainsi d'améliorer la coordination des interventions et de renforcer la cohérence du suivi des jeunes tout au long de leur parcours. La restitution de ce travail, réalisé sur plusieurs mois, est prévue au début de l'année 2025.

**En parallèle, notre réseau de partenaires extérieurs a continué à se renforcer pour soutenir l'insertion scolaire et professionnelle des jeunes.** Ce réseau compte notamment des établissements scolaires ou de formation, des missions locales et des employeurs. Ensemble, nous personnalisons les actions menées en fonction des besoins individuels de chaque jeune, tout en assurant la cohérence de leur parcours éducatif et professionnel. Ce réseau nous permet de proposer aux jeunes des solutions variées et adaptées à la situation de chacun, afin de favoriser leur autonomie à long terme.

Pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, le DAHM a également cherché à renforcer ses partenariats avec des **entreprises locales** susceptibles de leur offrir des opportunités de stages et de contrats en alternance. Cette démarche a permis de faciliter l'accès à l'emploi des jeunes et de les accompagner dans leur parcours de formation professionnelle.

**En instaurant des partenariats stratégiques et en collaborant avec l'ASE et d'autres acteurs de l'insertion professionnelle, le DAHM répond aux objectifs de la fiche action n°23 :** il garantit aux jeunes des parcours d'insertion cohérents, complets, centrés sur leurs besoins et visant leur autonomie à long terme.

## 5. LA VIE QUOTIDIENNE ET LES ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES ET SPORTIVES

**A**u cours de l'année 2024, notre Association a engagé une série d'actions et d'activités diversifiées destinées à accompagner et à soutenir les jeunes accueillis dans leur parcours.

Consciente des défis auxquels ils font face, elle a mené ces initiatives pour favoriser leur épanouissement personnel ainsi que leur développement social, culturel et sportif. En créant un environnement propice à l'expression et à l'apprentissage, elle a cherché à renforcer leur confiance en eux et à faciliter leur intégration dans la société. Grâce à un

large éventail de programmes adaptés aux besoins de chacun, l'équipe a ainsi encouragé l'autonomie, la créativité et la solidarité des jeunes.

**En 2024, les jeunes ont bénéficié des activités suivantes.**

- **Découvertes culturelles** telles que : une visite du château de Versailles, qui a offert aux jeunes l'opportunité de découvrir un site historique majeur et de s'enrichir sur le plan culturel ; des sorties au tournoi de Roland Garros ; la présence à une



pièce de théâtre donnée à la Comédie Française ; et une après-midi récréative en compagnie des retraités de la ville de Champigny-sur-Marne pour favoriser les échanges intergénérationnels et le partage d'expériences entre les jeunes et les retraités, qui a permis aux jeunes de développer leur écoute et leur respect envers les aînés, ainsi que de créer des liens bénéfiques pour leur développement social.

- **Moments de convivialité** lors de soirées au Refectorio et de sessions de patinage en soirée.
- **Sorties éducatives enrichissantes**, comme les visites de l'Aquarium de Paris, du Planétarium de la Cité des Sciences et du salon de l'agriculture, qui ont offert aux jeunes des opportunités d'apprentissage stimulantes.



- **Une sortie au cirque**, qui a permis aux jeunes de vivre une expérience divertissante et culturelle renforçant leur ouverture d'esprit et leur curiosité ;
- **Un tournoi de futsal**, durant lequel les participants ont pu pratiquer une activité sportive collective et renforcer leur esprit d'équipe.

Par ailleurs, l'action solidaire menée en partenariat avec Ibis RockCorps a permis aux jeunes de s'engager dans une cause sociale et de développer leur sens de la solidarité. En donnant seulement quatre heures de leur temps, ils ont pu assister au concert exceptionnel « Ibis RockCorps 2024 », organisé à l'Accor Arena. Cette action leur a permis de développer leur sens de la responsabilité sociale, leur empathie et leur capacité à agir pour le bien-être d'autrui, ainsi que de renforcer leur engagement civique et leur intégration dans la société en s'engageant concrètement dans une cause sociale.

Durant l'été 2024, certains jeunes ont aussi eu l'opportunité de participer à un séjour organisé par la mairie de Vitry-sur-Seine sur le thème des Jeux olympiques (JO). Ils étaient une dizaine à se rendre dans le centre d'une ville située au cœur du parc du Vercors, où ils ont pu découvrir la montagne, et à pouvoir assister à un match de football organisé au stade de Lyon dans le cadre des JO.



Un atelier de court-métrage a par ailleurs été mis en place en octobre 2024, en partenariat avec le théâtre de Choisy-le-Roi. Ce projet a permis aux jeunes de s'exprimer de manière créative tout en développant des compétences techniques en écriture, tournage et montage. Travailler sur un projet commun leur a donné confiance en eux, tout en améliorant leurs compétences en communication et en collaboration.

Enfin, comme l'année précédente, l'équipe d'animation a proposé aux jeunes de participer financièrement à certaines activités d'été. Cette initiative a permis de rendre les sorties et événements plus accessibles tout en sensibilisant les jeunes à la gestion de leur budget.

**L'animateur socioculturel joue un rôle clé dans la création de liens de confiance avec les jeunes,** sachant que la confiance mutuelle ainsi instaurée est nécessaire pour leur permettre de s'ouvrir, de partager leurs préoccupations et de participer activement aux activités proposées.

L'animateur joue également un rôle déterminant dans leur sensibilisation à la diversité. Par le moyen d'ateliers portant sur des thématiques telles que la culture, la citoyenneté ou le respect des différences,

il les encourage à s'ouvrir au monde qui les entoure. Les ateliers mis en place visent à enrichir leur compréhension des autres, à les sensibiliser aux enjeux sociaux et à les inciter à adopter une attitude respectueuse envers les différences culturelles, sociales ou ethniques.

**L'inclusion et la participation des jeunes se situent au cœur de l'approche** adoptée par l'animateur socioculturel. En les impliquant dans la conception et l'organisation des activités, il leur donne une véritable voix et les encourage à devenir acteurs de leur propre parcours. Cette démarche renforce leur sentiment d'appartenance à la collectivité et les motive à prendre des initiatives. En contribuant aux projets, ils développent des compétences en gestion de groupe, en organisation et en prise de décision, tout en renforçant leur autonomie et leur engagement social.

**Les actions menées tout au long de l'année 2024 ont permis aux jeunes pris en charge par notre Association de vivre des expériences variées** et enrichissantes, favorisant leur développement personnel, leur ouverture d'esprit, leur intégration sociale et leur épanouissement global. Ces activités ont été conçues dans une optique pédagogique et éducative afin de leur offrir des opportunités de découverte, de partage, d'apprentissage et de développement de compétences. Nous sommes convaincus que ces expériences ont contribué de manière significative à leur parcours et à leur bien-être.





## UNE IMMERSION INSPIRANTE : LES JEUNES DU DAHM AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024

**E**n 2024, les jeunes du DAHM ont eu le privilège de vivre une expérience unique et mémorable en assistant à certaines épreuves des Jeux olympiques et paralympiques de Paris. En leur offrant des moments de découverte et de motivation dépassant largement le cadre sportif, cette opportunité exceptionnelle a marqué chaque participant.

**Ainsi, 52 jeunes du DAHM ont pu assister aux compétitions suivantes :**

- Football masculin
- Boxe masculine
- Rugby à sept féminin
- Taekwondo masculin et féminin
- Handball féminin
- Para-athlétisme
- Para-tir à l'arc
- Cécifoot
- Rugby fauteuil

### Une source d'inspiration et de motivation

Participer à cet événement mondial a représenté bien plus qu'une simple sortie culturelle et sportive pour les jeunes. Les Jeux olympiques et paralympiques célèbrent des valeurs qu'ils ont eu l'occasion de vivre en direct, à savoir l'excellence et la résilience. Assister à des compétitions où des athlètes de haut niveau se surpassent et réalisent des performances résultant d'années de travail acharné les a incités à croire en leurs propres capacités et à viser haut dans leurs propres objectifs.

### Un cadre d'inclusion et de célébration de la diversité

Les Jeux paralympiques, en particulier, ont offert aux jeunes une vision précieuse de la force et de la détermination des athlètes en situation de handicap, qui leur a permis de découvrir la diversité sous un angle



nouveau, et ainsi de mieux comprendre et accepter la différence. En assistant à ces compétitions, ils ont pu observer de près l'inclusivité et l'égalité des chances en action, ce qui a renforcé leur ouverture d'esprit et leur empathie envers les autres.

### **Le renforcement du sentiment d'appartenance et de la confiance en soi**

Pour beaucoup de jeunes du DAHM, assister à des événements aussi prestigieux que les Jeux olympiques et paralympiques a été un puissant facteur de renforcement de leur sentiment d'appartenance et



de leur confiance en eux. En leur permettant de se sentir valorisés et intégrés dans un cadre plus large, ces moments ont aussi mis en évidence leur place dans la société et leur droit à aspirer à de grandes choses. L'expérience a également contribué à élargir leurs horizons, à leur montrer le monde sous un jour nouveau, plein de possibilités et de rêves à réaliser.

### **La création de souvenirs inoubliables et le renforcement des liens**

En plus d'apporter des bénéfices individuels, ces sorties ont favorisé la cohésion entre les jeunes, en renforçant leurs liens sociaux et en créant des souvenirs collectifs précieux. Ces moments partagés ont contribué à construire un esprit de groupe plus fort, essentiel pour leur bien-être et leur intégration dans le dispositif.



Les discussions animées et les réflexions partagées autour de ces événements ont enrichi leur expérience de vie commune et ont facilité un dialogue ouvert sur leurs aspirations et leurs rêves.

### **Un impact durable sur leur parcours personnel**

En offrant aux jeunes la possibilité de vivre les événements exceptionnels que sont les épreuves des Jeux olympiques et paralympiques, nous avons non seulement enrichi leur expérience, mais aussi ouvert leur avenir à de nouvelles perspectives. Ces expériences les ont incités à « rêver grand », à persévérer dans leurs efforts et à croire en leurs capacités. L'impact de ces moments forts devrait se ressentir longtemps dans leur motivation et leur approche face aux défis futurs.



Les épreuves des Jeux auxquelles les jeunes du DAHM ont assisté ont représenté bien plus qu'un simple divertissement : elles ont été une véritable source d'inspiration, un vecteur de changement positif et un puissant levier pour leur développement personnel. Cette expérience restera gravée dans leur mémoire comme un symbole d'espoir et de possibilités infinies.

## 6. LA PARTICIPATION DES JEUNES ACCUEILLIS

Notre engagement dans une démarche d'amélioration continue, illustré par la participation active des jeunes aux conseils de la vie sociale (CVS) et au questionnaire annuel, témoigne de notre volonté de toujours mieux répondre à leurs besoins. Cette dynamique s'inscrit dans les objectifs de **la fiche action n° 8, qui vise à « accorder une plus grande place », centrale, « aux enfants et aux familles tout au long des parcours »,** en favorisant leur expression et leur participation à la vie du dispositif. La complémentarité des compétences présentes au sein de l'équipe du DAHM garantit un accompagnement global et personnalisé des jeunes accueillis, respectueux des spécificités et aspirations de chacun, tout en contribuant à leur intégration durable dans la société.

**Les CVS jouent un rôle clé dans la démarche participative et démocratique du DAHM.** Ils offrent aux jeunes un espace pour exprimer leurs opinions, engager un dialogue constructif et se positionner en tant qu'acteurs de leur parcours d'accueil. Ces réunions, organisées trois fois par an, accueillent en moyenne une vingtaine de participants, dont elles renforcent le sentiment d'implication et la capacité à formuler des besoins et des attentes.

**Chaque CVS est préparé par l'équipe, qui établit l'ordre du jour en fonction des retours collectés lors des conseils d'appartements.** Une boîte à idées, située dans la salle d'attente du Service, permet aux jeunes de proposer, de manière



anonyme ou non, leurs demandes, réclamations et suggestions. Cette méthode participative répond à l'objectif de la fiche action n° 8 en instaurant des outils concrets pour que les jeunes puissent faire entendre leur voix dans la gestion de leur quotidien.

**Chaque réunion est animée par la cheffe de service ou son adjointe**, accompagnées de deux référents sociaux et d'un animateur socioculturel. Ce dernier présente les animations et les actions collectives passées et à venir, ce qui contribue à encourager la participation des jeunes dans le collectif du DAHM. Les CVS se tiennent dans une salle dédiée de l'AUVM, propice à l'échange et à la convivialité.

**Pour finir, ces conseils constituent des moments privilégiés de dialogue et d'écoute, où les préoccupations des jeunes sont abordées, entendues et discutées.** En prenant en compte les questions soulevées par les jeunes et en s'engageant à y répondre de manière appropriée, l'équipe concrétise les principes de la fiche action n°8 : reconnaître et valoriser les jeunes en tant qu'acteurs à part entière de leur parcours, tout en adaptant leur accompagnement pour mieux répondre à leurs besoins.



## 7. PERSPECTIVES 2025

L'année 2025 s'annonce riche en initiatives et en partenariats destinés à renforcer l'accompagnement des jeunes accueillis au DAHM et à leur offrir de nouvelles opportunités pour leur épanouissement personnel, leur intégration sociale et leur autonomie. Plusieurs projets sont déjà en cours de préparation, en collaboration avec des partenaires locaux et des experts dans divers domaines. Voici un aperçu des principales actions prévues.

- **Sensibilisation à la gestion budgétaire, en collaboration avec l'association Crésus**, spécialisée dans l'accompagnement des jeunes et des adultes en difficulté financière : nous organiserons des ateliers de sensibilisation à la gestion budgétaire pour aider les jeunes accueillis au DAHM à comprendre les bases de la gestion financière, à prendre conscience de l'importance de l'épargne et à mieux gérer leurs ressources. Cette action s'inscrit dans notre volonté d'encourager l'autonomie financière des jeunes et de les préparer à gérer leur budget lorsqu'ils quitteront le dispositif.
- **Partenariat avec un maître-nageur pour l'apprentissage de la nage** : dans le cadre de notre projet visant à accompagner les jeunes confrontés à une peur importante de l'eau, souvent liée à leur parcours migratoire traumatique, un partenariat avec un maître-nageur est à l'étude, en étroite collaboration avec notre animateur socioculturel et la psychologue membre d'un cabinet externe intervenant dans notre Association. Ensemble, ces professionnels proposeront un programme d'apprentissage de la nage spécifiquement conçu pour ces jeunes. Le programme élaboré sera adapté à leurs besoins émotionnels et psychologiques. Il visera à surmonter leur peur de l'eau tout en leur offrant la possibilité d'acquérir des compétences essentielles à leur sécurité.
- **Partenariat avec l'Office municipal des migrants de Champigny-sur-Marne** : une série d'ateliers et de services sera proposée aux jeunes accueillis dans le cadre de ce partenariat. Ces actions incluront des ateliers sociolinguistiques permettant

aux jeunes d'améliorer leur maîtrise de la langue française, des ateliers autour du langage et de l'école facilitant leur intégration scolaire, ainsi qu'une inclusion numérique visant à les rendre autonomes dans l'utilisation des outils numériques. L'Office leur proposera également une permanence d'accès aux droits et une orientation vers l'insertion professionnelle afin de renforcer leur autonomie et leur employabilité.

- **Sensibilisation aux dangers des écrans** : conscients des risques liés à l'utilisation excessive des écrans et des réseaux sociaux, nous mettrons en place une action de sensibilisation aux dangers des écrans dans le cadre d'un partenariat avec un organisme externe. Cette action visera à informer les jeunes sur les effets négatifs d'une utilisation abusive des technologies, à promouvoir un usage responsable de ces technologies et à favoriser leur bien-être numérique.
- **Action collective sur le développement durable** : nous organiserons une visite d'un centre de tri pour sensibiliser les jeunes aux enjeux du développement durable et leur faire découvrir les pratiques de recyclage et de gestion des déchets. Cet atelier s'inscrit dans notre volonté de les impliquer dans des actions concrètes en faveur de l'environnement et de les sensibiliser aux enjeux environnementaux actuels. Cette initiative est en lien direct avec **la fiche action n° 24, intitulée Agir en faveur du développement durable**, qui vise la sensibilisation des professionnels et des jeunes confiés aux enjeux de la transition énergétique et de la protection de l'environnement.
- **Prévention routière en partenariat avec une auto-école locale** : cette initiative visera à sensibiliser les jeunes aux règles de sécurité routière, à la responsabilité personnelle sur la route et à la manière de se comporter en tant qu'utilisateur de la route. Des ateliers pratiques et des simulations seront proposés pour les aider à mieux comprendre les dangers de la circulation et à se préparer à la conduite en toute sécurité.

• **Rencontre entre « anciens » et « nouveaux » jeunes du DAHM** : l'objectif de cette rencontre sera de permettre aux jeunes arrivants de bénéficier des témoignages des anciens, qui partageront leurs expériences de vie, leurs parcours professionnels et leurs réussites. Ces échanges seront l'occasion pour les participants de se projeter dans l'avenir et de s'inspirer de trajectoires réussies. De plus, la rencontre favorisera le lien entre les jeunes et, par la même occasion, la solidarité entre eux et le partage de leurs expériences.

Ces différents projets d'action témoignent de la volonté du DAHM d'offrir aux jeunes accueillis un accompagnement de plus en plus adapté à leurs besoins, tout en développant des partenariats locaux solides et diversifiés. Ainsi, pour 2025, le Service s'engage à renforcer l'autonomie, la socialisation et l'intégration des jeunes à travers des initiatives novatrices et des partenariats solides, tout en poursuivant l'objectif de leur épanouissement personnel et de leur réussite sociale.



# LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE : SUIVI DU PLAN D' ACTIONS

## ► ACCUEIL (OUTILS LOI 2002-2)

Bonne pratique définie par l'AUVM	Indicateurs d'évaluation	Éléments de preuve
La <i>Charte des droits et libertés de la personne accueillie</i> est affichée dans l'ensemble des locaux et/ou bureaux de l'AUVM.	<b>Nombre de chartes affichées/nombre de locaux</b>	Constat Objectif : 100 %.
Le règlement de fonctionnement est accessible dans chaque local collectif et/ou bureau de l'AUVM.	<b>Nombre de règlements de fonctionnement accessibles/nombre de locaux</b>	Constat Objectif : 100 %.
Les locaux permettent de garantir la confidentialité des échanges.	<b>Nombre de bureaux adaptés/ nombre total de bureaux</b>	Objectif : 100 % (dans chacun des services).
Lors de chaque nouvelle admission, sont remis au résident : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le livret d'accueil,</li> <li>• la <i>Charte des droits et libertés de la personne accueillie</i>.</li> </ul>	<b>Nombre de documents remis/nombre d'admissions au cours de l'année</b>	Objectif : 100 % de contrats de séjour signés dans chacun des services.
Un contrat de séjour est signé au moment de l'admission à l'AUVM.	<b>Nombre de contrats de séjour signés/nombre d'admissions au cours de l'année</b>	Objectif : 100 %, dans chacun des services.
Les nouveaux résidents sont accompagnés dans la compréhension de ces documents remis et l'explicitation de leurs droits grâce à une information claire et adaptée.	<b>Nombre de questionnaires anonymes rendus complétés par les résidents/nombre de familles prises en charge au moment de l'enquête</b>	Enquête anonyme Tendre vers 50 % en 2024.
Les professionnels utilisent les outils mis à disposition (PPI) pour garantir l'individualisation des projets d'accompagnement.	<b>Nombre de signatures de contrat d'accompagnement individualisé/ nombre d'admissions</b>	Objectif : atteindre 100 % des familles.
Le contrat de séjour respecte les articles de la <i>Charte des droits et libertés de la personne accueillie</i> .	<b>Existence ou non d'un écart avec la <i>Charte des droits et libertés de la personne accueillie</i>.</b>	Objectif : 0 % d'écart.

2024	Observations
100 %	La Charte est affichée dans la salle d'attente du bureau de Sucy-en-Brie.
100 %	Le règlement est accessible dans la salle d'attente du bureau de Sucy-en-Brie.
100 %	Les bureaux sont partagés, mais une salle et un bureau sont disponibles pour des entretiens individuels, à Sucy-en-Brie.
100 %	Les documents sont remis lors de la signature du contrat, comme indiqué dans celui-ci.
100 %	À son admission dans l'appartement, le jeune accueilli signe un contrat d'accueil valable un mois. Durant cette période, nous évaluons la pertinence de son maintien au sein du dispositif. En cas de maintien, le jeune signe un contrat de séjour. Lors de son passage à la majorité, il signe un nouveau contrat de séjour, qui stipule des règles différentes de celles établies pour les mineurs. La coordinatrice vérifie la signature des différents contrats lors des séances de travail. En 2024, pour 184 résidents hébergés, ont été signés : 184 contrats d'accueil et 184 contrats de séjour.
48 %	En 2024, 67 questionnaires ont été recueillis, sur 140 présents. Si nécessaire, le traducteur est sollicité lors de la préadmission et de la signature du contrat de séjour. Il peut aussi l'être tout au long de la prise en charge.
100 %	Après un mois de prise en charge, tous les jeunes signent un contrat d'accompagnement individualisé, ensuite renouvelé tous les trois mois. La coordinatrice procède à une vérification lors des séances de travail.
0 %	Le contrat de séjour respecte les différents articles de la Charte.

## ► CONDITIONS D'HÉBERGEMENT

Axe	Bonne pratique définie par l'AUVM	Indicateurs d'évaluation
<b>Logement individuel</b>	Un EDL (état des lieux) est réalisé à l'entrée et à la sortie avec le résident, et signé par les deux parties.	<b>Nombre d'EDL signés/nombre de résidents</b>
	Les logements proposés sont en adéquation avec la composition familiale à l'admission.	<b>Tableau d'occupation + surface de logement</b>
	Le mobilier est en lien avec la composition familiale à l'admission.	<b>État des lieux</b>
<b>Respect des droits</b>	Les règles d'occupation offrent la possibilité de recevoir des membres de la famille des résidents ou des tiers, dans le respect des règles définies par le contrat de séjour.	<b>Oui/non</b>
	Les règles d'occupation des locaux d'hébergement laissent à la personne accueillie la possibilité d'entrer et de sortir, dans le respect des règles définies dans le contrat de séjour.	<b>Adaptation du contrat de séjour</b>
	L'AUVM organise l'hébergement de sorte que l'intimité et la vie privée du résident soient respectées.	<b>Adaptation du contrat de séjour</b>
<b>Installation dans le lieu d'hébergement</b>	Les principaux acteurs de la vie de quartier (commerces de proximité, associations, etc.) sont présentés au résident.	<b>Livret d'accueil/questionnaire résidents annuel</b>

Éléments de preuve	2024	Observations
Objectif : 100 %.	Pas d'état des lieux effectué	Tous les résidents sont accueillis en appartement partagé, majoritairement seuls dans une chambre partagée. Un inventaire du matériel remis est effectué (draps, couette, oreiller, serviettes de toilette).
Objectif : 0 % de refus de résidents à l'admission liés à la typologie du logement.	0 %	Nous n'accueillons que des hommes, les appartements et les chambres étant partagés.
Objectif : 100 %.	100 %	Les espaces communs et/ou individuels sont aménagés en adéquation avec la capacité d'accueil et le public. De nombreux travaux d'embellissement ont été réalisés au sein des appartements en 2024.
Objectif : 100 %.	Non	Les résidents étant majoritairement mineurs, et accueillis dans des chambres partagées, ils ne peuvent pas recevoir de visite dans leur logement. Seuls les jeunes eux-mêmes hébergés dans le cadre du dispositif sont autorisés à rendre visite aux jeunes accueillis.
Objectif : 0 % d'écart.	Oui	Chaque jeune dispose d'une clé et d'un badge du logement qu'il occupe. Les mineurs doivent être revenus dans leur lieu d'hébergement à 19h30.
Objectif : 0 % d'écart.	Oui	Installation de coffres-forts individuels.
Objectif : 100 %.	Oui	Présentation de l'environnement à l'admission par le référent, puis par l'animateur socioculturel durant les premières semaines de prise en charge.

## ▶ PARTICIPATION DES RÉSIDENTS

Bonne pratique définie par l'AUVM	Indicateurs d'évaluation	Éléments de preuve
Le CVS (conseil de la vie sociale) se réunit au moins trois fois par an.	<b>Nombre de CVS organisés</b>	Au moins 3 CVS
	<b>Nombre de participants/nombre de résidents adultes</b>	Tendre vers 60 %
Des ateliers thématiques sont mis en place.	<b>Nombre d'ateliers thématiques organisés</b>	Au moins 2 par an
Un groupe projet est organisé une fois par an.	<b>Nombre de groupes projet par an</b>	Au moins 1 par an
	<b>Nombre de réunions du groupe projet par an</b>	Au moins 1 par an
Une enquête de satisfaction annuelle à l'intention des résidents est mise en place.	<b>Nombre de questionnaires envoyés</b>	Au moins 1 questionnaire par an
	<b>Nombre de questionnaires remplis/nombre de questionnaires envoyés</b>	Tendre vers 50 %
Une procédure de signalement des événements indésirables et indésirables graves est définie et mise en œuvre par les professionnels.	<b>Existence d'une procédure</b>	Constat oui/non
L'AUVM communique sur le traitement des événements indésirables (notamment graves) auprès des parties prenantes.	<b>Mise en place d'une procédure décrivant le circuit de communication, les remontées d'informations et leur traitement.</b>	Le registre

2024	Observations
3	Dates des 3 CVS réalisés : 18/06, 09/09 et 12/12.
36 %	À améliorer en 2025.
20	Les animateurs et l'équipe éducative se sont particulièrement mobilisés en organisant des ateliers autour de : - la santé (alimentation, hygiène, sexualité, santé générale, addiction, prévention incendie et hygiène dentaire), - la société et la culture (mise en place d'un atelier court métrage par l'animateur, ateliers de loisirs créatifs et ateliers culinaires).
1	Un outil a été mis en place autour de l'accueil des primo-arrivants (sur la démarche à suivre et l'accompagnement mené en début de prise en charge).
2	Les deux réunions ont bien eu lieu en 2024.
1	Un questionnaire de satisfaction.
48 %	67 questionnaires remplis sur 140 présents.
Oui	La procédure a été reprise en réunion de service et le bilan des événements indésirables (notamment graves), effectué. La notice est mise à disposition dans le Drive Salarié.
Oui	Le registre a été mis en place dans le bureau de la cheffe de service. La fiche propre au Conseil Départemental a été remplie et transmise au service habilité du Département, avec une note en complément.

# Chiffres

## 2024

## DAHM en appartements

### DONNÉES ANNUELLES

Nombre de nouvelles admissions en appartement en 2024	Nombre total de jeunes hébergés en appartement en 2024
68 personnes	184 personnes

- Nombre de nuitées théoriques en appartement (sur la base de 122 personnes) : **44 652 nuitées.**
- Nombre de nuitées réalisées en appartement (sur la base de 122 places occupées) : **42 831 nuitées.**
- Nombre de sorties d'appartement : **43 personnes.**
- Nombre de nuitées réalisées par les jeunes transférés dans les sept nouveaux appartements entre le 1<sup>er</sup> mars et le 7 novembre 2024, après avoir connu une phase hôtelière : **4 268 nuitées.**
- Taux d'occupation (sur la base de 122 places occupées) : **95,92 %.**

## ► SITES D'ACCUEIL DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

ADRESSE	TYPLOGIE	COMMUNE	NOMBRE D'APPARTEMENTS PAR COMMUNE
4, place de la Chênaie	T3	Boissy-Saint-Léger (94470)	1
49, avenue du Général de Gaulle	Pavillon (T5)	Champigny-sur-Marne (94500)	3
70, avenue du Général de Gaulle	T3		
4, place Lucie Aubrac	T4	Choisy-le-Roi (94600)	6
2, square Danton	T4		
4, square Danton	T4		
12, avenue Jean Jaurès	T3		
	T5		
8, rue Christophe Colomb	T3		
11, impasse Louis Antoine Barye	T3	Créteil (94000)	6
1, impasse Charles Quesnoy	T3		
3, rue Saint-Exupéry	T3		
4, allée Carpentier	T3		
5, rue Paul Gauguin	T3		
23, avenue du Général Pierre Billotte	T3		
34, rue Carnot	T3	Kremlin-Bicêtre (94270)	3
36, rue Carnot	T3		
38, rue Carnot	T3		
44, boulevard Alsace Lorraine	T2	Le Perreux-sur-Marne (94170)	1
3, allée Albertine Sarrazin	T3	Limeil-Brévannes (94450)	5
26, rue Saint-John Perse	T5		
3, allée Aimé Césaire	T3		
3, allée Albertine Sarrazin	T3		
19, place Arthur Rimbaud	T3		
7, rue Saint-Sébastien	T2	Nogent-sur-Marne (94130)	5
4, avenue de Joinville	T3		
	T4		
1, rue du Fort	T4		
1, rue de l'Armistice	T6		
2, allée Louis Bréguet	T3	Orly (94310)	3
19, place Antoine de Saint-Exupéry	T3		
23, place Antoine de Saint-Exupéry	T3		
12, rue Cité Verte, 7 <sup>e</sup> étage	T5	Sucy-en-Brie (94370)	3
12, rue Cité Verte, rez-de-chaussée	T5		
3, rue Henri Dunant	T4		
122, avenue Rouget de l'Isle	T3	Vitry-sur-Seine (94400)	5
50, rue Paul Armangot	T3		
24, rue Voltaire	T3		
4, sente Flora Tristan	T4		
34, rue Camille Blanc	T4		

En 2024, dans le cadre de la transformation de 25 places d'hôtel en places d'appartements, **nous avons augmenté notre parc locatif de sept logements**. Pour améliorer nos conditions d'accueil, nous avons également restitué deux logements pour les remplacer par deux autres. Ainsi, au 31 décembre 2024, nous disposons de 39 logements (deux des 41 logements recensés dans le tableau ci-dessus ont été rendus au cours de l'année). Parmi ces logements, 84,62 % proviennent du parc public et 15,38 % du parc privé.

## 1. ÂGES (184 PERSONNES)

### À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
15 ans	10	5,43
16 ans	51	27,72
17 ans	91	49,46
18 ans	26	14,13
19 ans	5	2,72
20 ans	0	0
21 ans	1	0,54

### À la sortie

	Nombre	Pourcentage
15 ans	2	1,09
16 ans	18	9,78
17 ans	66	35,87
18 ans	82	44,57
19 ans	13	7,06
20 ans	2	1,09
21 ans	1	0,54

Au 31 décembre 2024, le DAHM hébergeait en appartement :

- **79** mineurs, soit 56,03 % du public accueilli,
- **62** majeurs, soit 43,97 % de ce public.

La moyenne d'âge des jeunes orientés vers le DAHM de l'AUVM au cours de l'année 2024 (dont trois avaient atteint leur majorité) était de **16,4 ans**.

## 2. COMPOSITIONS FAMILIALES (184 SITUATIONS)

	Nombre	Pourcentage
Homme isolé	184	100

## 3. DURÉES DE PRISE EN CHARGE EN APPARTEMENT (184 PERSONNES)

	Nombre	Pourcentage
< 8 jours	0	0,00
9 jours à 6 mois	30	16,30
7 à 12 mois	43	23,37
13 à 18 mois	35	19,02
19 à 24 mois	37	20,11
> 24 mois	39	21,20

## 4. SITUATIONS AU REGARD DU LOGEMENT (184 PERSONNES)

### À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
Maintien AUVM au 1 <sup>er</sup> janvier	116	63,05
Hôtel ASE avec suivi AUVM	46	25,00
Hôtel ASE hors suivi AUVM	18	9,78
Autre structure pour mineurs (transfert d'association)	4	2,17

### À la sortie

	Nombre	Pourcentage
Maintien AUVM au 31 décembre 2024	141	76,63
REAJI hors AUVM	19	10,33
REAJI AUVM	15	8,15
Foyer collectif	2	1,09
Hôtel ASE	1	0,54
Logement chez un tiers (famille, amis, etc.)	1	0,54
Résidence étudiante	0	0,00
Résidence sociale	0	0,00
Inconnu	5	2,72

## 5. RESSOURCES (184 PERSONNES)

N.B. Une même personne pouvant bénéficier de plusieurs types de ressources, le total des pourcentages peut dépasser 100 %.

### À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
AMA (allocation mensuelle d'autonomie) mineurs	146	79,34
AMA majeurs	19	10,33
Revenus du travail	19	10,33

### Étude des revenus issus du travail uniquement (19 personnes)

	Nombre	Pourcentage
< 500 euros	6	31,58
De 500 à 799 euros	10	52,63
De 800 à 1 000 euros	3	15,79
> 1 000 euros	0	0,00

## À la sortie

	Nombre	Pourcentage
Revenus du travail	96	52,17
AMA mineurs	53	28,80
AMA majeurs	35	19,02
ADA (allocation pour demandeur d'asile)	1	0,54
Sans ressources	0	0,00

## Étude des revenus issus du travail uniquement (96 personnes)

	Nombre	Pourcentage
< 500 euros	10	10,42
De 500 à 799 euros	47	48,96
De 800 à 1 000 euros	22	22,92
> 1 000 euros	17	17,70

En 2024, 61 personnes occupaient un emploi à leur entrée au DAHM. Néanmoins, seules 19 d'entre elles percevaient effectivement des revenus issus de leur travail, les 42 restantes n'étant pas en mesure d'en recevoir faute de pouvoir ouvrir un compte bancaire, en raison de leur minorité ou de leur situation administrative. Les 42 jeunes concernés bénéficiaient donc de l'allocation mensuelle d'autonomie (AMA), versée par l'AUVM.

En 2024, le nombre de personnes en emploi capables de percevoir leur salaire était plus élevé à la sortie qu'à l'entrée, notamment grâce au partenariat engagé par l'Aide Sociale à l'Enfance avec une banque au cours de l'année. Ainsi, sur 113 personnes en emploi à la sortie, 96 disposaient d'un compte bancaire leur permettant de bénéficier de leur salaire. Les 17 personnes restantes percevaient l'allocation mensuelle d'autonomie versée par l'AUVM.

Enfin, parmi les résidents sortis en 2024, une seule personne cumulait deux types de ressources différentes, à savoir un jeune majeur ayant demandé l'asile, qui bénéficiait de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA), à hauteur de 6,80 euros par jour. Afin que ses revenus mensuels atteignent le montant de l'AMA octroyée aux majeurs du DAHM (450 euros), l'AUVM les complétait par une allocation mensuelle d'autonomie (AMA).

## 6. SITUATIONS AU REGARD DE L'EMPLOI (184 PERSONNES)

### À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
Sans emploi	123	66,85
Apprentissage	61	33,15

### À la sortie

	Nombre	Pourcentage
Apprentissage	108	58,70
Sans emploi	71	38,59
CDDI (contrat à durée déterminée d'insertion)	4	2,17
CDD (contrat à durée déterminée) de moins de 3 mois	1	0,54

## 7. SITUATIONS AU REGARD DE LA SCOLARITÉ ET DE LA FORMATION

### 7.1 SCOLARITÉ DANS LE PAYS D'ORIGINE (184 PERSONNES)

#### À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
Oui	125	67,93
Non	59	32,07

### 7.2 CURSUS EN COURS

#### À l'entrée (184 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Scolarité ou formation en cours	118	64,13
Absence de scolarité ou de formation en cours	66	35,87

#### Types de scolarité/formation en cours (118 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Formation professionnelle en apprentissage (ou professionnalisation)	62	52,54
Formation professionnelle en voie directe	31	26,27
Cursus scolaire général	22	18,65
Études supérieures	0	0
Autre formation	3	2,54

À son entrée en 2024, un jeune suivait une formation professionnelle en apprentissage sans avoir encore trouvé d'employeur.

## À la sortie (184 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Scolarité ou formation en cours	146	79,35
Absence de scolarité ou de formation en cours	38	20,65

## Types de scolarité/formation en cours (146 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Formation professionnelle en apprentissage	108	73,97
Formation professionnelle en voie directe	21	14,38
Cursus scolaire général	17	11,65
Études supérieures	0	0

## Domaines d'activité (129 personnes en formation professionnelle)

	Nombre	Pourcentage
BTP (bâtiment et travaux publics)	55	42,63
Métiers de bouche	20	15,50
Hôtellerie-restauration	14	10,85
Commerce/vente	13	10,08
Automobile	8	6,20
Logistique	5	3,88
Industrie	5	3,87
Service	4	3,10
Agriculture	1	0,78
Informatique	1	0,78
Hygiène et entretien	1	0,78
Autre	2	1,55

### 7.3 PRISE EN CHARGE DANS LE CADRE D'UN DISPOSITIF

#### D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL SPÉCIFIQUE

(pôle inclusif d'accompagnement localisé – PIAL, prépa apprentissage, etc.)

#### À la sortie ou au 31 décembre 2024 (184 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Prise en charge dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement scolaire et professionnel spécifique	26	14,13
Absence de prise en charge dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement scolaire et professionnel spécifique	158	85,87

#### Types d'accompagnements spécifiques (26 personnes)

	Nombre	Pourcentage
REAJI Pro	21	80,76
REAJI Social	3	11,54
FLE (français langue étrangère) hors cursus scolaire	1	38,5
Autre	1	38,5

#### Types de dispositifs REAJI Pro (21 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Créations Omnivores	12	57,15
Emmaüs Alternatives	3	14,29
CBE (comité de bassin d'emploi)	2	9,52
CMA (Chambre des métiers de l'artisanat)	2	9,52
Impact Formation	2	9,52

### Suivis par la Mission locale à la sortie (184 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Suivi par la Mission locale	68	36,96
Absence de suivi par la Mission locale	116	63,04

## 8. PROTECTION SOCIALE (184 PERSONNES)

### À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
PUMa et Complémentaire santé solidaire sans contribution	151	82,07
AME (aide médicale d'État)	2	1,09
PUMa et Complémentaire santé solidaire avec contribution	1	0,54
PUMa et mutuelle employeur	1	0,54
Aucun droit	29	15,76

### À la sortie

	Nombre	Pourcentage
PUMa et Complémentaire santé solidaire sans contribution	165	89,67
PUMa et Complémentaire santé solidaire avec contribution	3	1,63
AME	2	1,09
PUMa et mutuelle employeur	0	0,00
Aucun droit	14	7,61

## 9. SITUATIONS AU REGARD DE LA SANTÉ

### 9.1 BILANS DE SANTÉ

#### À l'entrée (184 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Bilan de santé réalisé	120	65,22
Bilan de santé non réalisé	64	34,78

#### Lieu de réalisation du bilan de santé à l'entrée (120 personnes)

	Nombre	Pourcentage
ESJ (espace santé jeunes) de l'hôpital Hôtel-Dieu	88	73,33
CHIC (Centre hospitalier intercommunal de Créteil)	25	20,83
PASS (permanence d'accès aux soins de santé) de l'hôpital Henri Mondor	7	5,84

#### À la sortie (184 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Bilan de santé réalisé	153	83,15
Bilan de santé nonréalisé	31	16,85

## 9.2 SUIVIS SANTÉ

### À l'entrée (184 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Suivi santé	112	60,87
Absence de suivi santé	72	39,13

### Types de suivi santé à l'entrée (112 personnes)

N.B. Pourcentage réalisé sur la base de 112 personnes. Une même personne pouvant avoir besoin de plusieurs orientations vers des soins, le total dépasse 100 %.

	Nombre	Pourcentage
Médecine générale	60	53,57
Soins dentaires	57	50,89
Ophtalmologie	42	37,50
Psychologie	14	12,50
Kinésithérapie	12	10,71
Orthopédie	9	8,04
Suivi addiction	8	4,35
Dermatologie	8	4,35
Pneumologie	7	6,25
Hépatologie	7	6,25
Gastro-entérologie	4	3,57
Psychiatrie	3	2,68
Cardiologie	3	2,68
Podologie	2	1,79
Rhumatologie	1	0,89
Urologie	1	0,89
Hématologie	1	0,89
ORL	0	0
Nutrition	0	0

## À la sortie (184 personnes)

	Nombre	Pourcentage
<b>Suivi santé</b>	97	52,72
<b>Absence de suivi santé</b>	87	42,28

## Types de suivi santé à la sortie (97 personnes)

*N.B. Pourcentage réalisé sur la base de 97 personnes. Une même personne pouvant avoir besoin de plusieurs orientations vers des soins, le total dépasse 100 %.*

	Nombre	Pourcentage
<b>Médecine générale</b>	53	54,64
<b>Soins dentaires</b>	31	31,96
<b>Ophtalmologie</b>	24	24,74
<b>Psychologie</b>	13	13,40
<b>Kinésithérapie</b>	12	12,37
<b>Hépatologie</b>	11	11,34
<b>Orthopédie</b>	8	7,14
<b>Pneumologie</b>	7	7,22
<b>Dermatologie</b>	6	6,19
<b>Suivi addiction</b>	4	4,12
<b>Psychiatrie</b>	2	2,06
<b>Cardiologie</b>	2	2,06
<b>Podologie</b>	2	2,06
<b>Rhumatologie</b>	0	0,00
<b>Urologie</b>	0	0,00
<b>Gastro-entérologie</b>	0	0,00
<b>ORL</b>	0	0,00
<b>Nutrition</b>	0	0,00
<b>Hématologie</b>	0	0,00

### 9.3 DÉCLARATIONS D'UN MÉDECIN TRAITANT (184 PERSONNES)

#### À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
Oui	57	30,98
Non	127	69,02

#### À la sortie

	Nombre	Pourcentage
Oui	36	19,57
Non	148	80,43

## 10. DURÉES DE PRÉSENCE EN FRANCE À L'ENTRÉE EFFECTIVE (68 PERSONNES NOUVELLEMENT ADMISES EN 2024)

	Nombre	Pourcentage
< 2 mois	1	1,47
2 à 6 mois	7	10,30
7 à 11 mois	38	55,88
12 à 18 mois	15	22,06
19 à 24 mois	3	4,41
> 24 mois	4	5,88

## 11. ÂGES LORS DE LA PREMIÈRE PRISE EN CHARGE PAR L'ASE (184 PERSONNES)

	Nombre	Pourcentage
Avant 15 ans	7	3,80
Entre 15 et 16 ans	53	28,80
Entre 16 et 18 ans	123	66,86
Après 18 ans	1	0,54

## 12. MESURES DE PLACEMENT (184 PERSONNES)

À la sortie ou au 31 décembre 2024

	Nombre	Pourcentage
Contrat jeune majeur	87	47,28
OPP (ordonnance de placement provisoire) juge des enfants	80	43,48
Avenant au contrat jeune majeur	8	4,35
OPP parquet	4	2,17
Tutelle	2	1,09
Aucune	3	1,63

## 13. DOCUMENTS DE SÉJOUR

### 13.1 DEMANDES DE TITRE DE SÉJOUR

#### À l'entrée (184 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Demande de titre de séjour en cours	14	7,61
Absence de demande de titre de séjour en cours	170	92,39

#### À la sortie (184 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Demande de titre de séjour en cours	68	36,96
Absence de demande de titre de séjour en cours	116	63,04

#### Motifs des demandes en cours à la sortie (68 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Admission exceptionnelle au séjour (prise en charge ASE + de 16 ans)	48	70,59
Plein droit (prise en charge ASE - de 16 ans)	19	27,94
Demande d'asile	1	1,47

## 13.2 DOCUMENTS DE SÉJOUR

### À l'entrée (184 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Récépissé de première demande	5	2,72
Titre de séjour	2	1,09
Aucun document de séjour	177	96,19

### À la sortie (184 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Récépissé de première demande	16	8,70
Titre de séjour	9	4,89
Attestation de demande d'asile	1	0,54
Aucun document de séjour	158	85,87

## 14. DOCUMENTS D'ÉTAT CIVIL OU D'IDENTITÉ (184 PERSONNES)

N.B. Totaux supérieurs à 100 % car une même personne peut détenir plusieurs documents d'état civil ou d'identité.

### À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
Acte de naissance	148	80,43
Jugement supplétif d'acte de naissance	99	53,80
Carte consulaire	85	46,20
Passeport	50	27,62
Certificat de nationalité	18	9,78
CNI (carte nationale d'identité) du pays d'origine	11	5,98
Fiche NINA (numéro d'identification nationale)	5	2,72
Attestation de demande de passeport	4	2,17
Attestation de non-délivrance de passeport	2	1,09
Autre	1	0,54
Aucun document	5	2,72

### À la sortie

	Nombre	Pourcentage
Acte de naissance	174	94,57
Jugement supplétif d'acte de naissance	127	69,02
Carte consulaire	113	61,41
Passeport	100	54,35
Certificat de nationalité	18	9,78
CNI du pays d'origine	17	9,24
Fiche NINA	11	5,98
Attestation de demande de passeport	11	5,98
Attestation de non-délivrance de passeport	1	0,54
Autre	1	0,54
Aucun document	3	1,63

## 15. COMPTES BANCAIRES (184 PERSONNES)

### À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
Livret A + compte courant	17	9,24
Compte courant uniquement	7	3,80
Sans compte bancaire	160	86,96

### À la sortie

	Nombre	Pourcentage
Livret A + compte courant	48	26,09
Livret A + compte courant + livret jeune	36	19,57
Compte courant uniquement	30	16,30
Sans compte bancaire	70	38,04

## 16. INSCRIPTIONS DANS UN CLUB SPORTIF OU CULTUREL (184 PERSONNES)

### À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
Oui	46	25
Non	138	75

### À la sortie ou au 31 décembre 2024

	Nombre	Pourcentage
Oui	52	28,26
Non	132	71,74

### Types de sport ou d'activité culturelle pratiqué(e) à la sortie (52 personnes)

*N.B. Certaines personnes cumulant activités culturelles et sportives, le total des pourcentages dépasse 100 %.*

	Nombre	Pourcentage
Football	32	61,54
Musculation	13	25,00
Boxe	3	5,77
Danse	1	1,92
Tennis	1	1,92
Natation	1	1,92
VTT	1	1,92
Théâtre	1	1,92
Mannequinat	1	1,92

## 17. DEMANDES DE LOGEMENT (184 PERSONNES)

### À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
Inscription REAJI Logement	13	7,07
DLS (demande de logement social)	1	0,54
Inscription SIAO (Service intégré de l'accueil et de l'orientation) Insertion	1	0,54
Aucune demande en cours	169	91,85

### À la sortie

	Nombre	Pourcentage
Inscription REAJI Logement	53	28,80
Inscription SIAO Insertion	14	7,61
DLS	8	4,35
Aucune demande en cours	109	59,24

# DAHM en suivi hôtelier

## DONNÉES ANNUELLES

Nombre de nouvelles admissions en suivi hôtelier en 2024	Nombre total de jeunes suivis à l'hôtel en 2024
47 personnes	47 personnes

- La phase hôtel a été réactivée le 26 février 2024.
- Les jeunes ont été transférés entre le 1<sup>er</sup> mars et le 7 novembre 2024 vers les sept nouveaux logements mis à disposition dans le cadre de la transformation des places hôtelières demandée par les services du Conseil Départemental du Val-de-Marne.
- Nombre de nuitées effectuées à l'hôtel entre le 26 février et le 7 novembre 2024 : **3 464 nuitées.**
- **Taux d'occupation : impossible à calculer**, la transformation des places s'étant déroulée de manière progressive (base de calcul non fixe).
- Nombre de sorties depuis un hôtel : **47 personnes.**

## ► SITES D'ACCUEIL DU 26 FÉVRIER AU 7 NOVEMBRE 2024

ADRESSE	COMMUNE	NOMBRE D'HÔTELS
Hôtel du Parc, 4 bis, rue Alphonse Brault	Choisy-le-Roi (94600)	2
Hôtel de la Gare, 2, rue de la Liberté		

## 1. ÂGES (47 PERSONNES)

### À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
15 ans	7	14,89
16 ans	22	46,81
17 ans	18	38,30

## 2. DURÉES DE SUIVI À L'HÔTEL (47 PERSONNES)

	Nombre	Pourcentage
1 à 8 jours	2	4,26
9 à 15 jours	4	8,51
16 à 30 jours	4	8,51
1 à 2 mois	20	42,55
3 à 4 mois	15	31,91
5 à 6 mois	0	0,00
7 à 8 mois	2	4,26

### 3. SITUATIONS AU REGARD DU LOGEMENT (47 PERSONNES)

#### À la sortie

	Nombre	Pourcentage
Transfert vers DAHM AUVM en appartement	46	97,87
Sans solution (décision de mainlevée du juge pour enfants)	1	2,13

### 4. RESSOURCES (47 PERSONNES)

#### À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
AMA mineurs	47	100

#### À la sortie

	Nombre	Pourcentage
AMA mineurs	40	85,11
AMA majeurs	3	6,38
Revenus du travail	3	6,38
Sans ressources	1	2,13

#### Étude des revenus issus du travail uniquement (3 personnes)

	Nombre	Pourcentage
< 500 euros	0	0,00
De 500 à 799 euros	2	66,67
De 800 à 1 000 euros	1	33,33
> 1 000 euros	0	0,00

## 5. SITUATIONS AU REGARD DE L'EMPLOI (47 PERSONNES)

### À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
Sans emploi	47	100
Apprentissage	0	0

### À la sortie

	Nombre	Pourcentage
Sans emploi	44	93,62
Apprentissage	3	6,38

## 6. SITUATIONS AU REGARD DE LA SCOLARITÉ ET DE LA FORMATION

### 6.1 SCOLARITÉ DANS LE PAYS D'ORIGINE (47 PERSONNES)

	Nombre	Pourcentage
Oui	38	80,85
Non	9	19,15

## 6.2 CURSUS EN COURS

### À l'entrée (47 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Scolarité ou formation en cours	8	17,02
Absence de scolarité ou de formation en cours	39	82,98

### Types de scolarité/formation en cours à l'entrée (8 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Formation professionnelle en voie directe	6	85
Cursus scolaire général	2	25
Formation professionnelle en apprentissage	0	0
Études supérieures	0	0

### À la sortie (47 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Scolarité ou formation en cours	20	42,55
Absence de scolarité ou de formation en cours	27	57,45

### Types de scolarité/formation en cours à la sortie (20 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Formation professionnelle en apprentissage	12	60
Formation professionnelle en voie directe	5	25
Cursus scolaire général	3	15
Études supérieures	0	0

### 6.3 PRISE EN CHARGE DANS LE CADRE D'UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL SPÉCIFIQUE (PIAL, prépa apprentissage, etc.)

#### À l'entrée (47 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Prise en charge dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement scolaire et professionnel spécifique	17	36,17
Absence de prise en charge dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement scolaire et professionnel spécifique	30	63,83

#### Suivis par la Mission locale (47 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Oui	7	14,89
Non	40	85,11

#### À la sortie (47 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Prise en charge dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement scolaire et professionnel spécifique	12	25,53
Absence de prise en charge dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement scolaire et professionnel spécifique	35	74,47

#### Suivis par la Mission locale (47 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Oui	19	40,43
Non	28	59,57

## Types de dispositifs REAJI Pro à la sortie (9 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Créations Omnivores	4	44,45
Emmaüs Alternatives	3	33,33
CBE (comité de bassin d'emploi)	2	22,22
CMA (Chambre des métiers de l'artisanat)	0	0,00
FACE 94	0	0,00

## 7. PROTECTION SOCIALE (47 PERSONNES)

### À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
PUMa et Complémentaire santé solidaire sans contribution	27	57,45
PUMa et mutuelle employeur	0	0,00
Aucun droit	20	42,55

### À la sortie

	Nombre	Pourcentage
PUMa et Complémentaire santé solidaire sans contribution	42	89,36
PUMa et mutuelle employeur	0	0,00
Aucun droit	5	10,64

## 8. SITUATIONS AU REGARD DE LA SANTÉ

### 8.1 BILANS DE SANTÉ RÉALISÉS

#### À l'entrée (47 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Oui	3	6,38
Non	44	93,62

#### À la sortie (47 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Oui	5	10,64
Non	42	89,36

### 8.2 SUIVIS SANTÉ

#### À l'entrée (47 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Suivi santé	7	14,89
Absence de suivi santé	40	85,11

#### Types de suivi santé à l'entrée (7 personnes) :

N.B. Pourcentage réalisé sur la base de 7 personnes. Une même personne pouvant avoir besoin de plusieurs orientations vers des soins, le total dépasse 100 %.

	Nombre	Pourcentage
Médecine générale	5	71,43
Soins dentaires	1	14,28
Ophtalmologie	1	14,28
Orthopédie	1	14,28

## À la sortie (47 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Suivi santé	17	36,17
Absence de suivi santé	30	63,83

## Types de suivi santé à la sortie (17 personnes)

N.B. Pourcentage réalisé sur la base de 17 personnes. Une même personne pouvant avoir besoin de plusieurs orientations vers des soins, le total dépasse 100 %.

	Nombre	Pourcentage
Médecine générale	12	70,59
Soins dentaires	8	47,06
Ophtalmologie	4	23,53
Psychologie	3	17,65
Orthopédie	1	5,88
Dermatologie	1	5,88
Urologie	1	5,88

## 8.3 DÉCLARATIONS D'UN MÉDECIN TRAITANT (47 PERSONNES)

### À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
Oui	0	0
Non	47	100

## 9. DURÉES DE PRÉSENCE EN FRANCE À L'ENTRÉE EFFECTIVE EN 2024 (47 PERSONNES NOUVELLEMENT ADMISES EN 2024)

	Nombre	Pourcentage
< 2 mois	0	0,00
2 à 6 mois	15	31,91
7 à 11 mois	27	57,45
12 à 18 mois	3	6,38
19 à 24 mois	0	0,00
> 24 mois	2	4,26

## 10. MESURES DE PLACEMENT (47 PERSONNES)

### À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
OPP (ordonnance de placement provisoire) ou JAE (jugement d'assistance éducative) juge des enfants	43	91,49
OPP parquet	3	6,38
Tutelle	1	2,13
Contrat jeune majeur	0	0,00
Avenant au contrat jeune majeur	0	0,00

## À la sortie

	Nombre	Pourcentage
OPP juge des enfants	41	87,23
Contrat jeune majeur	3	6,38
OPP parquet	2	4,26
Avenant au contrat jeune majeur	0	0,00
Aucune	1	2,13

## 11. DOCUMENTS DE SÉJOUR

### 11.1 DEMANDES DE TITRE DE SÉJOUR

#### À l'entrée (47 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Demande de titre de séjour en cours	0	0
Absence de demande de titre de séjour en cours	47	100

### 11.2 DOCUMENTS DE SÉJOUR

#### À l'entrée (47 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Titre de séjour	0	0
Récépissé de première demande	0	0
Aucun document de séjour	47	100

## 12. DOCUMENTS D'ÉTAT CIVIL OU D'IDENTITÉ (47 PERSONNES)

N.B. Totaux supérieurs à 100 % car une même personne peut détenir plusieurs documents d'état civil ou d'identité.

### À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
<b>Acte de naissance</b>	46	97,87
<b>Jugement supplétif d'acte de naissance</b>	29	61,70
<b>Carte consulaire</b>	20	42,55
<b>Certificat de nationalité</b>	10	21,28
<b>Passeport</b>	7	14,89
<b>CNI du pays d'origine</b>	1	2,13
<b>Fiche NINA</b>	0	0,00
<b>Attestation de non-délivrance de passeport</b>	0	0,00
<b>Attestation de demande de passeport</b>	0	0,00
<b>Attestation d'identité</b>	0	0,00
<b>Autre</b>	0	0,00
<b>Aucun</b>	1	2,13

### 13. COMPTES BANCAIRES (47 PERSONNES)

#### À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
Compte courant seulement	2	4,25
Livret A + compte courant	1	2,13
Livret A seulement	0	0,00
Sans compte bancaire	44	93,62

### 14. INSCRIPTIONS DANS UN CLUB SPORTIF (47 PERSONNES)

#### À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
Oui	1	2,13
Non	46	97,87

#### À la sortie

	Nombre	Pourcentage
Oui	4	8,51
Non	43	91,49

## 15. DEMANDES DE LOGEMENT (47 PERSONNES)

### À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
Inscription REAJI Logement	1	2,13
Inscription SIAO (Service intégré de l'accueil et de l'orientation) Insertion	1	2,13
DLS (demande de logement social)	0	0,00
Aucune demande en cours	45	95,74

### À la sortie

	Nombre	Pourcentage
DLS	1	2,13
Inscription REAJI Logement	1	2,13
Inscription SIAO Insertion	1	2,13
Aucune demande en cours	44	93,61





**Association d'intérêt général**

4 rue du Docteur Calmette 94310 ORLY

Tél : 01 45 97 24 05 • [info@auvm.org](mailto:info@auvm.org)

N° SIRET : 332 335 702 000 46 • Code APE : 8790 B

[www.auvm.org](http://www.auvm.org)